

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 mars 2026
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 mars 2026, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur Haïti créé en application de la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts sur Haïti créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport périodique, soumis en application du paragraphe 13 de la résolution [2794 \(2025\)](#).

Le rapport a été communiqué le 16 mars 2026 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti, qui l'a examiné le 27 mars 2026.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport périodique à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Groupe d'experts sur Haïti créé en application
de la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité



Rapport périodique du Groupe d'experts sur Haïti présenté en application de la résolution 2794 (2025)

Résumé

À l'approche de la fin du mandat du Conseil présidentiel de transition le 7 février 2026, les divisions politiques au sein de l'exécutif se sont intensifiées en raison de l'absence d'accord sur les modalités de gouvernance après l'achèvement du mandat et de manœuvres politiques visant à préserver des positions d'influence. Les parties prenantes haïtiennes et internationales ont exprimé leur vive inquiétude face au risque de mobilisation populaire et de violences, compte tenu en particulier de l'incertitude quant à la manière dont les gangs pourraient tenter d'exploiter la situation.

Malgré ces tensions, les scénarios de déstabilisation les plus graves ont été évités, en partie du fait de la pression exercée par les partenaires internationaux. Le 7 février, le pouvoir exécutif a été transféré dans son intégralité au Conseil des ministres, dirigé par le Premier Ministre, Didier Fils-Aimé. Le 23 février, un Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections a été adopté afin de renforcer la cohésion entre les parties prenantes haïtiennes et d'appuyer les efforts visant à instaurer les conditions de sécurité et de gouvernance nécessaires à la tenue des élections. À la suite de l'adoption du Pacte, le Premier Ministre a formé un cabinet ministériel début mars.

La situation en matière de sécurité a continué de se détériorer dans le pays pendant la majeure partie de la période de transition (d'avril 2024 à février 2026), en particulier dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite. Au cours des semaines qui ont précédé le 7 février, les opérations de sécurité se sont intensifiées, les autorités cherchant à montrer des avancées et à tirer parti des dissensions au sein de la coalition Viv Ansanm. Elles ont bénéficié d'une meilleure coordination du dispositif de sécurité haïtien, des nouveaux équipements mis à la disposition de la police haïtienne et de l'assistance de contractants privés internationaux. Si les opérations de sécurité ont permis de déstabiliser plusieurs gangs et de freiner leur expansion à Port-au-Prince, ces avancées restent fragiles en l'absence d'une présence durable des forces de sécurité. Des inquiétudes persistent quant au risque d'une recrudescence de la violence des gangs, d'autant plus que la Force de répression des gangs n'a pas encore été totalement déployée.

Au cours de la période considérée (octobre 2025 à février 2026), les violations des droits humains sont restées généralisées en Haïti, en particulier à Port-au-Prince et dans les départements de l'Artibonite et du Centre. Les gangs ont continué de se livrer à des attaques indiscriminées contre les civils. Les violences sexuelles demeurent particulièrement fréquentes, certaines victimes ayant été violées par des groupes comptant une dizaine d'agresseurs, voire plus. Les chefs de gangs ont également continué à recruter des enfants, qui n'ont souvent aucun autre moyen de survie, afin de les utiliser comme combattants et comme bouclier face aux opérations de répression. Ces opérations, notamment le recours accru aux frappes de drones, ont fait de nombreuses victimes, suscitant l'inquiétude des organisations de défense des droits humains quant à l'usage de la force létale en Haïti.

Les gangs et autres acteurs armés cherchent activement à se procurer des armes et, plus urgemment encore, des munitions. Les saisies effectuées dans les ports de sortie aux États-Unis d'Amérique ainsi que dans les ports d'entrée au cours de la période considérée montrent que l'embargo sur les armes continue d'être violé. Les munitions détournées des stocks d'armes en Haïti et en République dominicaine

représentent également une part importante du matériel utilisé par les gangs. Le gang 400 Mawozo reste l'un des principaux importateurs clandestins d'armes et de munitions du pays et l'un des gangs les mieux armés, tirant parti de sa position à proximité de la frontière terrestre.

En ce qui concerne les flux financiers illicites, les gangs ont adapté leurs méthodes de collecte de revenus face aux opérations de sécurité visant les points de contrôle. Ils ont resserré leur emprise sur les agences de transfert de fonds, se font passer pour des agents de la Police nationale d'Haïti et mènent des activités d'extorsion, notamment en se livrant à des enlèvements contre rançon et en installant des points de contrôle dissimulés.

Les civelles (petites anguilles) restent l'une des ressources naturelles les plus lucratives en Haïti, bien que leur commerce demeure très peu réglementé. Ce secteur est miné par une culture d'opacité et de corruption. Un réseau d'acteurs continue d'exercer une influence sur le secteur en déterminant les bénéficiaires des licences octroyées par le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, secteur où la pratique des pots-de-vin et les activités de contrebande sont largement répandues. Ces pratiques privent le pays de revenus essentiels à son développement.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
A. Mandat	5
B. Méthode	5
C. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité	6
II. Évolution de la dynamique des gangs face à l'intensification des opérations de sécurité	7
A. Déstabilisation des gangs dans le nord du centre-ville et dans les zones entourant l'Autorité portuaire nationale	8
B. Résilience de Viv Ansanm face aux pressions des forces de sécurité	9
C. Autres acteurs armés	11
III. Actes contraires au droit international des droits humains ou constituant des atteintes à ces droits	11
A. Violence sexuelle et fondée sur le genre	12
B. Recrutement d'enfants et droits de l'enfant	13
C. Entraves à l'accès et à l'aide humanitaires	13
D. Problèmes liés à l'état de droit et à la protection des droits humains	14
IV. Violations de l'embargo sur les armes et détournements nationaux des armes, des munitions et de matériel connexe	14
A. Saisies en Haïti	15
B. Saisies effectuées dans les ports de sortie aux États-Unis et les ports d'entrée en Haïti	17
V. Flux financiers illicites	18
A. Dynamiques des revenus des gangs	18
B. Tendances dans le secteur de la civelle	19
C. Autres tendances en matière de flux financiers illicites	21
Annexes	22

I. Introduction

A. Mandat

1. Le 17 octobre 2025, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2794 \(2025\)](#), par laquelle il a renouvelé le régime de sanctions concernant Haïti, qui prévoit un embargo sur les armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs s'appliquant aux personnes et entités désignées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti comme étant responsables ou complices d'activités faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité en Haïti ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités. Par cette résolution, il a également désigné deux autres personnes : Dimitri Herard (HTi.008), ancien chef de l'Unité de sécurité générale du Palais national, pour son soutien aux gangs, et Kempes Sanon (HTi.009), chef du gang Les Argentins basé à Bel-Air, à Port-au-Prince (voir sect. II.A et annexe 3). Neuf personnes et deux entités sont actuellement inscrites sur la liste relative aux sanctions¹.
2. Le Conseil a décidé de prolonger pour une période de 13 mois à compter de l'adoption de la résolution [2794 \(2025\)](#) le mandat du Groupe d'experts sur Haïti, tel qu'il est précisé au paragraphe 21 de la résolution [2653 \(2022\)](#), et décidé en outre que ce mandat s'appliquerait également aux mesures imposées dans la résolution [2794 \(2025\)](#).
3. Le présent rapport périodique est soumis conformément au paragraphe 13 de la résolution [2794 \(2025\)](#) et couvre les enquêtes menées jusqu'au 1^{er} mars 2026.

B. Méthode

4. Le Groupe d'experts mène ses enquêtes de manière professionnelle et technique, en respectant les principes de transparence, d'objectivité, d'impartialité et d'indépendance. Ses méthodes de travail sont en parfaite conformité avec les meilleures pratiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)). Le Groupe d'experts a privilégié la transparence et l'utilisation de sources fiables, notamment de preuves documentaires, et de sources indépendantes vérifiables, et donné aux personnes ou entités concernées la possibilité de répondre (voir [S/2024/704](#), annexe 1). Il prend grand soin, le cas échéant, de ne pas divulguer d'informations qui révéleraient ses sources, afin de protéger celles-ci compte tenu du degré d'insécurité extrême qui règne en Haïti.
5. Dans le cadre de ses investigations, le Groupe d'experts a mené des missions d'enquête en Haïti (Port-au-Prince et Cap-Haïtien), en République dominicaine (Saint-Domingue) et aux États-Unis d'Amérique (Miami), en octobre 2025 et février 2026. Il est reconnaissant à cet égard de l'appui que lui ont apporté les autorités nationales concernées, ainsi que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), les équipes de pays des Nations Unies et les acteurs non gouvernementaux sur le terrain.
6. Lors des visites qu'il a effectuées en Haïti en octobre 2025 et février 2026, le Groupe d'experts a rencontré des représentants des institutions de l'État haïtien, notamment les dirigeants de la Police nationale d'Haïti et de l'Administration générale des douanes, le Premier Ministre, le Ministre de la justice, des représentants des institutions financières et des unités de lutte contre la corruption, des acteurs politiques et des acteurs du secteur privé, ainsi que des représentants des organisations

¹ Voir Conseil de sécurité, résumé des motifs. Disponible à l'adresse suivante : <https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/2653/materials/summaries>.

de la société civile, des personnes vivant dans des zones contrôlées par les gangs et d'autres victimes de la violence liée aux gangs, y compris de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Groupe d'experts s'est également entretenu avec des représentants du BINUH et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), des organismes humanitaires des Nations Unies et des diplomates de diverses missions, ainsi qu'avec le commandant de la Force de répression des gangs. Il s'est rendu sur deux sites de personnes déplacées.

7. Le Groupe d'experts a envoyé plusieurs demandes d'information aux États Membres. Il remercie ceux qui ont répondu, dont le Brésil et la République dominicaine, ainsi que d'autres entités, et précise une fois de plus que ces informations revêtent une importance cruciale pour ses travaux.

C. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

8. La période précédant la fin du mandat du Conseil présidentiel de transition, le 7 février 2026, a été marquée par une aggravation des divisions politiques, alimentée par l'absence d'accord sur les modalités de gouvernance après l'expiration du mandat et par les manœuvres politiques auxquelles se livrent certains membres du Conseil pour préserver leur influence et les avantages liés à leurs fonctions.

9. La polarisation croissante au sein du pouvoir exécutif a suscité de vives préoccupations parmi les parties prenantes nationales et internationales quant à une éventuelle mobilisation populaire et à une possible éruption de la violence. Ces préoccupations ont été accentuées par l'incertitude quant à la manière dont les gangs pourraient tenter d'exploiter cette situation. Malgré ces tensions, les scénarios de déstabilisation les plus graves ont été évités, en partie du fait de la pression exercée par les partenaires internationaux².

10. Le 7 février 2026, le pouvoir exécutif a été transféré dans son intégralité au Conseil des ministres, dirigé par le Premier Ministre, Didier Fils-Aimé. Le même jour, le Conseil des ministres a adopté un décret précisant ses objectifs, à savoir : a) le rétablissement de la sécurité publique et de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national ; b) l'organisation d'élections libres et honnêtes ; c) la garantie du fonctionnement des institutions et des services publics. Conformément au décret, l'exercice du pouvoir exécutif par le Conseil des ministres prendra fin avec l'investiture du Président élu³. Depuis, les consultations menées auprès de diverses parties prenantes ont abouti à la signature, le 21 février, du Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, qui encadre les mesures prises pour créer les conditions de sécurité nécessaires à l'organisation des élections, conformément au calendrier établi par le Conseil électoral provisoire⁴. Le Pacte prévoit également la remobilisation de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de

² Juhakenson Blaise, « US Embassy confirms warships in Haiti's water amid political deadline and gang violence », *The Haitian Times*, 4 février 2026, disponible à l'adresse suivante : <https://haitiantimes.com/2026/02/04/us-military-ships-haiti-waters/> ; Département d'État des États-Unis d'Amérique, « Visa Restrictions for Transitional Presidential Council (TPC) Members for supporting gangs », communiqué de presse, 25 janvier 2026, disponible à l'adresse suivante : <https://www.state.gov/releases/office-of-the-spokesperson/2026/01/visa-restrictions-for-transitional-presidential-council-tpc-members-for-supporting-gangs>.

³ Haïti, Décret plaçant le pouvoir exécutif sous l'égide du Conseil des ministres au regard de la vacance de la présidence de la République, *Le Moniteur*, 9 février 2026.

⁴ Haïti, Pacte national pour la stabilité et l'organisation des élections, *Le Moniteur*, 23 février 2026.

réinsertion. À la suite de la signature du Pacte, le Premier Ministre a formé un cabinet ministériel au début du mois de mars 2026⁵.

11. La situation générale en matière de sécurité a continué de se détériorer pendant la majeure partie de la période de transition (d'avril 2024 à février 2026), notamment dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite. Toutefois, à l'approche du 7 février, la nécessité impérieuse de démontrer des progrès en matière de sécurité a conduit à une intensification des opérations de sécurité, facilitées par une plus grande cohésion du dispositif de sécurité nationale haïtien, par la mise à disposition de nouveaux équipements pour la Police nationale d'Haïti et par le soutien de contractants privés. Les frappes de drones menées avec l'aide de ces contractants ont particulièrement déstabilisé les membres des gangs, qui sont devenus plus prudents et ont modifié certaines de leurs tactiques (voir sect. II et V). Les opérations policières, dont les frappes, ont fait un nombre important de victimes, y compris parmi les personnes n'appartenant pas à des gangs (voir sect. III.D). L'activité des gangs est devenue moins visible dans la capitale, en particulier dans le centre-ville, où plusieurs groupes ont été mis en difficulté, ce qui a permis de faire des progrès locaux qui demeurent toutefois fragiles (voir sect. II.A).

12. Six mois après la transition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité à la Force de répression des gangs (voir la résolution 2793 (2025) du Conseil de sécurité), la composition de cette Force reste inchangée. Le déploiement intégral de la Force demeure essentiel pour rétablir la sécurité, favoriser la stabilisation politique et faciliter la conduite du processus électoral.

II. Évolution de la dynamique des gangs face à l'intensification des opérations de sécurité

13. En 2026, les gangs continuent de contrôler de vastes zones des départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite, maintenant leur emprise sur des quartiers, des couloirs économiques stratégiques et des régions agricoles. L'alliance Viv Ansanm fait preuve d'une résilience durable et d'une forte capacité d'adaptation, malgré l'existence de luttes intestines et les pressions exercées par les forces de sécurité⁶.

14. Le renforcement des mesures de sécurité mises en place par les autorités haïtiennes, associé aux frappes de drones menées depuis près d'un an par des sociétés privées internationales et aux activités des groupes d'autodéfense, a ralenti l'avancée des gangs dans la capitale⁷. Les acquis en matière de sécurité restent toutefois fragiles et risquent d'être réduits à néant si l'on ne maintient pas la pression. Aucun territoire contrôlé par les gangs n'a été entièrement repris par les forces de sécurité, les enlèvements ont considérablement augmenté dans la commune de Delmas, dans la capitale, et certains des principaux chefs de gangs sont toujours en fuite.

15. Malgré le calme apparent observé après l'achèvement du mandat du Conseil présidentiel de transition le 7 février, des inquiétudes persistent quant au fait que Viv

⁵ Jacqueline Charles, « Haiti Prime Minister overhauls cabinet as he pushes toward year-end elections », *Miami Herald*, 4 mars 2026 ; et *St. Kitts and Nevis Observer*, « Haiti-PM names new cabinet », 4 mars 2026, disponible à l'adresse suivante : www.thestkittsnevisobserver.com/haiti-pm-names-new-cabinet/.

⁶ Rapport de la Division de la police, 31 octobre-6 novembre 2025.

⁷ Entretiens avec des analystes de gangs, un agent responsable de la sécurité internationale recruté sur le plan international et une personne travaillant dans des zones contrôlées par les gangs, janvier et février 2026 ; BINUH, « Rapport trimestriel sur la situation des droits humains en Haïti », octobre-décembre 2025, disponible à l'adresse suivante : <https://binuh.unmissions.org/en/binuh/document-library/quarterly-report-human-rights-situation-haiti-october-december-2025>.

Ansanm pourrait consolider ses forces en vue d'éventuelles attaques avant les prochains déploiements de la Force de répression des gangs⁸.

A. Déstabilisation des gangs dans le nord du centre-ville et dans les zones entourant l'Autorité portuaire nationale

16. À partir de la fin de l'année 2025, des opérations de sécurité de grande envergure ont été menées, notamment pour mettre en place une zone tampon autour de l'Autorité portuaire nationale, sécuriser la circulation des camions et rouvrir les couloirs logistiques vers le centre-ville et les principaux axes routiers menant au nord et au sud du pays (voir annexe 2)⁹.

17. Une coordination plus étroite entre la Police nationale d'Haïti – qui a vu ses capacités opérationnelles renforcées et bénéficie du soutien de la Force de répression des gangs – et la Force opérationnelle (composée d'officiers de policiers, de militaires et de contractants privés internationaux) a permis d'exploiter l'affaiblissement du gang Les Argentins, qui opérait dans le quartier de Bel-Air (commune de Port-au-Prince), à la suite de conflits internes au sein de Viv Ansanm (voir annexe 3)¹⁰. Dans les communes de Port-au-Prince et de Delmas, les forces de sécurité ont mené des opérations contre les bastions des gangs Krache Dife, La Saline, Delmas 6 et Tokyo (voir annexe 2). Ces gangs ont été considérablement affaiblis par l'élimination de certains de leurs membres, la destruction de plusieurs de leurs repères et postes de contrôle, ainsi que par la saisie d'armes et de munitions (voir sect. IV.A)¹¹. Cela n'a toutefois pas entraîné leur démantèlement, qui aurait nécessité de neutraliser leurs principaux dirigeants et de perturber leurs filières d'approvisionnement¹².

18. Même si ces opérations visaient à affaiblir les réseaux des gangs plutôt qu'à neutraliser leurs dirigeants¹³, le fait que tous les principaux chefs de gangs soient toujours en liberté est perçu par de nombreux acteurs haïtiens comme un échec des opérations de sécurité, en lien avec des dynamiques politiques plus larges, notamment des arrangements tacites avec les gangs à l'approche des élections¹⁴. Si les capacités logistiques et opérationnelles des gangs mentionnés ont été entamées, de nombreux membres se sont néanmoins redéployés pour renforcer d'autres gangs¹⁵. Jimmy Chérizier (alias « Barbeque », HTi.001) a rencontré d'autres chefs de gangs dans la commune de Carrefour, fief du gang Ti Bwa dirigé par Christ-Roi Chery (alias « Chrisla »), quelques jours après les opérations menées à Delmas 6 en janvier 2026¹⁶. Les chefs de gangs se montrent désormais plus prudents face à la menace que représentent les drones, évitant les apparitions publiques et les médias sociaux. Ils se sentent plus en sécurité à Carrefour, l'une des communes les plus peuplées de la

⁸ Entretien avec des analystes de gangs et des personnes travaillant dans des zones contrôlées par les gangs, février 2026.

⁹ Entretiens avec des analystes de gangs et un ancien responsable du gouvernement ayant participé à des opérations de lutte contre les gangs, février 2026.

¹⁰ Entretien avec un haut responsable du gouvernement, 2025.

¹¹ Entretiens avec des analystes de gangs et un ancien responsable du gouvernement ayant participé à des opérations de lutte contre les gangs, janvier et février 2026.

¹² Entretien avec des analystes de gangs et des personnes vivant dans des zones contrôlées par les gangs, janvier et février 2026.

¹³ Entretien avec un prestataire de sécurité, février 2026.

¹⁴ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026.

¹⁵ Entretiens avec des analystes de gangs et un ancien responsable du gouvernement ayant participé à des opérations de lutte contre les gangs, janvier et février 2026.

¹⁶ Entretien avec une personne travaillant dans une zone contrôlée par les gangs, janvier 2026.

région métropolitaine, qui est devenue un centre d'activités des gangs (voir [S/2025/597](#), annexe 5)¹⁷.

19. En raison de leur collusion avec certaines institutions policières et gouvernementales et de leur infiltration au sein de celles-ci, les chefs de gangs sont souvent alertés à l'avance des opérations prévues, certains recevant même des incitations financières pour quitter leurs bastions¹⁸. Ils se replient alors avec leurs membres les plus loyaux, laissant derrière eux les membres de rang inférieur¹⁹. Si les opérations ont apporté un sentiment relatif de sécurité dans la partie nord du centre-ville de Port-au-Prince, l'insuffisante consolidation des zones récemment reprises a permis aux gangs de poursuivre leurs incursions, quoiqu'avec une marge de manœuvre réduite²⁰.

B. Résilience de Viv Ansanm face aux pressions des forces de sécurité

20. Les pressions exercées par les forces de sécurité ont freiné l'expansion des gangs dans plusieurs zones de la capitale, bien que ceux-ci conservent une emprise solide sur leurs bastions. Les gangs ont profité des dommages collatéraux causés par les frappes de drones (voir annexe 10) pour renforcer le contrôle qu'ils exercent à l'échelle locale²¹. Face aux insuffisances des services publics, certains d'entre eux ont offert une aide funéraire et pris en charge les frais médicaux des habitants blessés lors des opérations de sécurité²². Ils continuent toutefois d'utiliser la population comme bouclier humain et de recourir à la violence comme moyen de contrôle social²³. En représailles aux opérations de sécurité de grande envergure menées à la mi-novembre 2026 à Croix-des-Bouquets (voir annexe 4), le gang 400 Mawozo, dirigé par Wilson Joseph (alias « Lanmo San Jou », HTi.004), a tué 22 habitants soupçonnés de collaborer avec la police ([S/2026/31](#), par. 17). Par ailleurs, les pertes subies par les gangs ont entraîné une intensification du recrutement d'enfants, comme le montre une vidéo diffusée par Lanmo San Jou (voir annexe 5). Les enfants et les femmes sont de plus en plus souvent mobilisés dans les combats (voir sect. III)²⁴.

21. L'intensification des opérations a contraint les gangs à se retirer vers des zones reculées et périurbaines, où ils peuvent mener leurs activités criminelles avec une certaine impunité²⁵. Plus d'un an après la première attaque contre Kenscoff (voir [S/2025/597](#), annexe 6), cette commune agricole située à flanc de montagne dans le département de l'Ouest demeure sous la pression constante du gang 5 Segond, dirigé par le groupe de Didi, du gang Grand Ravine, mené par Renel Destina (alias « Ti Lapli », HTi.003), du gang Canaan, dirigé par Jeff Larose (alias « Jeff »), ainsi que

¹⁷ Entretien avec des analystes de gangs et des personnes vivant dans des zones contrôlées par les gangs, 2026.

¹⁸ Entretiens avec un ancien responsable du gouvernement, des policiers, une personne travaillant dans des quartiers contrôlés par les gangs et une personne ayant un lien direct avec les gangs, janvier et février 2026.

¹⁹ Entretiens avec des analystes de gangs et une personne travaillant dans une zone contrôlée par les gangs, janvier 2026.

²⁰ Entretiens avec des analystes de gangs et des droits humains, une personne travaillant dans une zone contrôlée par les gangs et un ancien responsable du gouvernement ayant participé à des opérations de lutte contre les gangs, février 2026.

²¹ Entretien avec une personne travaillant dans une zone contrôlée par les gangs, février 2026.

²² Entretien avec des personnes vivant dans des zones contrôlées par les gangs, janvier et février 2026.

²³ Entretien avec un analyste des droits humains, janvier 2026.

²⁴ Entretiens avec des analystes des droits humains, des policiers et un prestataire de sécurité, 2025 et 2026 ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et BINUH, « Enfants victimes de la traite par les gangs : repenser les réponses », février 2026.

²⁵ Entretiens avec des représentants des autorités locales, des agents responsables de la sécurité et des habitants des zones rurales, janvier 2026.

du gang Ti Bwa²⁶. Alors que les opérations de sécurité se concentrent sur les zones centrales de Port-au-Prince, les gangs ont emprunté un corridor reliant Carrefour à Kenscoff pour s'infiltrer dans la commune et se regrouper dans plusieurs secteurs. Les attaques – comprenant de nombreux enlèvements et homicides, dont celui d'un nouveau-né (voir annexe 6)²⁷ – visent notamment à ouvrir un nouveau front criminel et à contraindre les forces de sécurité à se redéployer, ce qui affaiblit leur capacité à tenir les territoires repris ailleurs²⁸.

22. Dans le département du Centre, les gangs 400 Mawozo et Canaan conservent leur mainmise sur Mirebalais et Saut-d'Eau. À la fin du mois de mars 2025, ils se sont emparés de ces communes stratégiques afin de contrôler les axes routiers menant à la frontière dominicaine, leur but étant d'imposer des taxes illégales et de favoriser les flux de trafic (voir [S/2025/597](#)). Ils ont tenté à plusieurs reprises de s'emparer de Lascahobas, près de la ville frontalière de Belladère, afin d'y étendre leurs activités de trafic, mais en ont été empêchés par les forces de sécurité locales, appuyées par le groupe d'autodéfense Mirebalais Back-Up Feray²⁹.

23. Les progrès en matière de sécurité demeurent fragiles, Viv Ansanm opérant comme une vaste structure criminelle intégrée à des réseaux transnationaux qui l'approvisionnent en armes et lui assurent des ressources financières³⁰. Le gang 400 Mawozo profite de sa position géographique, proche de la frontière orientale, pour conserver une puissance de feu importante au sein de l'alliance et approvisionner celle-ci en armes et en munitions (voir sect. IV.A.2). À l'instar d'autres gangs, tels que 5 Segond, le gang Canaan exploite sa base côtière à proximité de ports pour reconstituer ses stocks et accroître ses revenus illicites, notamment ceux provenant du trafic de drogue (voir [S/2024/704](#), sect. II.B.2, et [S/2025/597](#), sect. II.D)³¹.

24. Dans le département de l'Artibonite, le niveau de violence des gangs est resté élevé à la fin de l'année 2025³². Plus d'un an après le massacre qu'il a perpétré à Pont-Sondé, le gang Gran Grif (HTe.001) (voir [S/2025/356](#)), dirigé par Luckson Elan (HTi.007), a tué au moins 34 habitants lors d'attaques menées contre la ville de Pont-Sondé (commune de Saint-Marc) entre le 29 novembre et le 6 décembre 2025³³. Dans d'autres communes (Liancourt, Petite Rivière de l'Artibonite, Montrouis, L'Estère et Verrettes), les gangs Gran Grif, Kokorat San Ras, Raboteau, Délugé et Canaan ont semé la terreur en commettant des enlèvements, des viols et des attaques indiscriminées contre les habitants³⁴, malgré un recul relatif de la violence depuis le début de l'année 2026³⁵.

²⁶ Ibid.

²⁷ Entretien avec un habitant de la zone concernée, 30 janvier 2026.

²⁸ Entretien avec un habitant de la zone concernée, 5 février 2026.

²⁹ Entretiens avec un représentant du gouvernement, des agents de sécurité et des analystes de gangs, janvier et février 2026.

³⁰ Voir [S/2025/597](#), [S/2024/704](#) et [S/2023/674](#) ; voir également [S/2026/32](#) ; entretiens avec un représentant d'un État Membre et des analystes, 2026.

³¹ Entretiens avec des analystes de gangs, une personne travaillant dans une zone contrôlée par les gangs et des policiers, 2025 et 2026.

³² BINUH, « Rapport trimestriel sur la situation des droits humains en Haïti, octobre-décembre 2025 ».

³³ Ibid.

³⁴ Rapport confidentiel de l'ONU, 26 décembre 2026.

³⁵ BINUH, « Rapport trimestriel sur la situation des droits humains en Haïti, octobre-décembre 2025 ».

C. Autres acteurs armés

25. La prolifération des groupes d'autodéfense est inquiétante, car ceux-ci risquent de se livrer à des activités criminelles et d'être utilisés à des fins politiques, perpétuant ainsi le cycle historique des gangs. Si leurs activités continuent d'être financièrement lucratives, ils seront réticents à déposer les armes, dont la plupart proviennent de sources illicites. Certains groupes opérant à Port-au-Prince sont rémunérés par des particuliers et de grandes entreprises en échange d'une protection³⁶.

26. Dans le département du Nord, de petits gangs locaux et certains agents de la Brigade de surveillance des aires protégées (S/2024/704, par. 83 à 85 et annexe 26), sous la conduite d'Alex Jean-Pierre, se sont en grande partie spécialisés dans la spoliation de terres³⁷. Ces gangs s'emparent de terrains, souvent appartenant à des propriétaires vivant à l'étranger, les divisent en parcelles et les revendent, puis utilisent le produit de ces ventes pour acheter des armes et des uniformes ainsi que pour construire des maisons et des hôtels³⁸. Des dispositifs de spoliation des terres ont également été mis en place par d'anciens responsables politiques à Kenscoff³⁹.

III. Actes contraires au droit international des droits humains ou constituant des atteintes à ces droits

27. Au cours de la période considérée, les violations généralisées des droits humains ont persisté à travers Haïti, principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, mais également dans les départements de l'Artibonite et du Centre⁴⁰. En 2025, 5 915 personnes ont été tuées et 2 708 ont été blessées⁴¹.

28. En 2025, sur les 18 241 écoles que compte Haïti, 1 606 sont restées fermées en raison de l'insécurité qui continue de régner, privant ainsi quelque 243 000 élèves d'un accès à l'éducation⁴². En janvier 2026, seuls 37 établissements de santé sur 100 étaient pleinement opérationnels à Port-au-Prince. À l'échelle nationale, à peine 26 % des 268 structures d'hospitalisation étaient entièrement fonctionnelles, ce qui a considérablement entravé l'accès aux services de santé⁴³.

³⁶ Entretiens avec des analystes de gangs, des analystes politiques et une personne travaillant dans une zone touchée par les activités de gangs, 2026.

³⁷ Entretiens avec des analystes de gangs, des personnes vivant dans des zones touchées par les activités de gangs, des victimes de spoliation et des agents de police, 2025 et 2026.

³⁸ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026.

³⁹ Entretiens avec des sources confidentielles, 2025 et 2026.

⁴⁰ Voir également annexe 7 sur les autres violations des droits humains.

⁴¹ BINUH, « Rapport trimestriel sur la situation des droits humains en Haïti, octobre-décembre 2025 ».

⁴² Voir HCDH et BINUH, « Enfants victimes de la traite par les gangs : repenser les réponses ». Voir également John Smith Justin, « Le MENFP dévoile les résultats du recensement scolaire 2024-2025 », *Le Nouvelliste*, 16 décembre 2025, disponible à l'adresse suivante : <https://lenouvelliste.com/en/article/262491/le-menfp-devoile-les-resultats-du-recensement-scolaire-2024-2025>.

⁴³ Organisation mondiale de la Santé, « Haïti : appel d'urgence de l'OMS pour la santé 2026 », 3 février 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/publications/m/item/haiti--who-health-emergency-appeal-2026>.

A. Violence sexuelle et fondée sur le genre⁴⁴

29. Les violences sexuelles demeurent l'une des principales violations des droits humains en Haïti. Selon un rapport établi au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, 1 772 cas ont été recensés en 2025 : environ 77 % étaient des viols collectifs et 18 % des viols⁴⁵. Les principaux auteurs de violences sexuelles étaient des membres du gang Grand Ravine, dirigé par Renel Destina (HTi.003), du gang Les Argentins, dirigé par Kempes Sanon (HTi.009), du gang 5 Segond, dirigé par Johnson Andre (alias « Izo », HTi.002), du gang Canaan, dirigé par Jeff Larose, du gang Delmas 6, dirigé par Jimmy Chérizier (HTi.001), du gang 400 Mawozo, dirigé par Wilson Joseph (HTi.004), ainsi que de l'alliance Viv Ansanm⁴⁶.

30. Selon Médecins sans frontières, environ 57 % des victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre prises en charge ont été agressées par des membres de gangs. Le nombre moyen d'agresseurs par cas est de trois. On dénombre plus de 100 victimes qui ont été agressées par au moins une dizaine d'auteurs à la fois, et près de 20 % des personnes survivantes ont subi des violences sexuelles et fondées sur le genre à plusieurs reprises⁴⁷.

31. Un accès rapide aux soins de santé après des violences sexuelles et fondées sur le genre est essentiel pour garantir une prise en charge médicale efficace, compte tenu notamment des délais très courts pour les interventions vitales, telles que la prophylaxie postexposition au VIH (dans les 72 heures) et la contraception d'urgence (dans les 120 heures). Depuis 2022, Médecins sans frontières a constaté qu'environ 67 % des victimes se présentaient trop tard pour bénéficier d'une prophylaxie postexposition au VIH et que 59 % d'entre elles dépassaient le délai de contraception d'urgence⁴⁸.

32. Lors des visites effectuées par le Groupe d'experts dans les camps de personnes déplacées (voir annexe 9), les femmes ont fait état de graves insuffisances dans l'accès aux soins de santé spécialisés. Les services gynécologiques de routine étaient généralement inexistantes, sauf en cas d'orientation vers un spécialiste pour un problème médical particulier. Nombre de femmes interrogées ne se souvenaient pas de leur dernière consultation gynécologique, certaines n'en ayant jamais bénéficié. Le Groupe d'experts considère que l'absence de services de santé réguliers et préventifs destinés aux femmes découle d'un problème structurel dans la prise en charge des besoins propres aux femmes en matière de santé. Il insiste sur la nécessité de renforcer l'accès à des soins de santé complets et systématiques.

33. Le Groupe d'experts constate en outre que les mesures prises pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre tendent à se concentrer de manière disproportionnée sur les femmes, principales bénéficiaires des interventions, sans associer suffisamment les hommes et les garçons aux efforts de prévention et de lutte. Si la violence liée aux gangs reste un facteur majeur de la violence sexuelle et fondée sur le genre en Haïti, ce phénomène trouve ses racines dans un ensemble plus vaste

⁴⁴ Les crimes liés à la violence sexuelle et fondée sur le genre restent encore rarement signalés en raison notamment de la stigmatisation, de la peur de représailles, de la méfiance à l'égard des instances judiciaires et de l'accès limité aux services essentiels.

⁴⁵ Parmi les victimes, on compte 1 668 femmes, 187 filles, 2 hommes et 6 garçons ; 27 d'entre elles ont été tuées après avoir été violées. Rapport établi au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, janvier 2026.

⁴⁶ Entretien avec un spécialiste de l'action humanitaire, février 2026.

⁴⁷ Médecins sans frontières, « Report: Sexual and gender-based violence in Port-au-Prince, Haiti », 28 janvier 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.msf.org/report-sexual-and-gender-based-violence-port-au-prince>.

⁴⁸ Ibid.

de normes culturelles et sociales profondément ancrées. Selon le Groupe d'experts, la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre nécessite donc d'adopter une approche plus globale, avec la participation active des hommes aux stratégies de prévention, aux dialogues locaux et aux mécanismes de responsabilisation, afin de s'attaquer aux facteurs structurels et sociétaux sous-jacents qui alimentent cette violence.

B. Recrutement d'enfants et droits de l'enfant

34. Environ 45 % de la population haïtienne a moins de 18 ans⁴⁹. Le nombre d'enfants recrutés et exploités par des gangs en Haïti aurait augmenté de 200 % en 2025⁵⁰. Les enfants sont souvent contraints de rejoindre des gangs en raison de difficultés économiques, de menaces directes ou d'une séparation familiale, certains considérant l'association à des membres de gangs comme un moyen de survie ou de protection⁵¹.

35. Le 15 janvier 2026, à Montrouis, dans le département de l'Artibonite, des membres du gang Canaan ont enlevé un lycéen de 17 ans à son domicile. Les agresseurs ont mutilé la victime, puis traîné son corps dans les rues du quartier⁵².

C. Entraves à l'accès et à l'aide humanitaires

36. Les entraves à l'accès et à l'aide humanitaires en Haïti continuent de constituer un obstacle majeur au règlement de la crise qui ne cesse de s'aggraver. Le Groupe d'experts reste profondément préoccupé par les menaces et attaques persistantes subies par les acteurs humanitaires, lesquelles compromettent gravement l'acheminement d'une aide vitale aux populations touchées⁵³.

37. Le 6 janvier 2026, le bâtiment utilisé par Médecins sans frontières à Bel-Air a été pris dans une opération de sécurité menée contre des gangs, qui a fait au moins trois morts et huit blessés par balle, dont une femme qui a été touchée alors qu'elle tenait son bébé d'un an dans ses bras⁵⁴. Entre le 29 décembre 2025 et le 12 janvier 2026, Médecins sans frontières a pris en charge 101 personnes blessées dans le cadre d'actes de violence à son hôpital de Drouillard – un chiffre supérieur à la moyenne mensuelle de 2025, qui était de 54 admissions pour blessures par balle – dont

⁴⁹ Daniel Dickinson, « Alarming increase' in recruitment of children into gangs in Haiti », ONU Info, 20 février 2026. Disponible à l'adresse suivante : https://news.un.org/en/story/2026/02/1166954?utm_content=buffer16f81&utm_medium=social&utm_source=twitter.com&utm_campaign=buffer.

⁵⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Les recrutements d'enfants en Haïti multipliés par trois en seulement un an », 12 février 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/haïti/communiqué-de-presse/les-recrutements-denfants-en-haïti-multiplié-par-trois-en-seulement-un>.

⁵¹ Voir HCDH et BINUH, « Enfants victimes de la traite par les gangs : repenser les réponses ».

⁵² Entretien avec un représentant de la société civile, février 2026.

⁵³ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Haïti – Aperçu des contraintes d'accès humanitaire de décembre 2025 à février 2026 », 6 mars 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/haïti/haïti-aperçu-des-contraintes-daccès-humanitaire-de-decembre-2025-fevrier-2026>.

⁵⁴ Médecins sans frontières, « Haiti: escalating violence in Bel-Air, Port-au-Prince », 8 janvier 2026. Disponible à l'adresse suivante : www.doctorswithoutborders.org/latest/haïti-escalating-violence-bel-air-port-au-prince.

66 blessures par arme à feu. Parmi les victimes, 30 % étaient des femmes et 9 % des enfants de moins de 15 ans⁵⁵.

38. L'intensification des affrontements entre les forces de sécurité et les gangs dans les zones densément peuplées a pris les civils au piège, les exposant à des tirs incessants et à des frappes de drones. Les patients font face à des routes bloquées et doivent traverser des zones de conflit ouvert pour accéder aux soins. Le service d'ambulance de Médecins sans frontières est suspendu depuis plus d'un an en raison d'attaques répétées.

39. Des acteurs humanitaires⁵⁶ ont indiqué au Groupe d'experts qu'au cours de la période considérée, des membres d'organisations non gouvernementales et du personnel humanitaire avaient, à plusieurs reprises, été pris dans des opérations menées par les forces de sécurité contre des gangs. Si les organisations humanitaires ont tenté de signaler leur présence à la Police nationale d'Haïti, le manque de coordination entre les différentes forces de sécurité participant à ces opérations a conduit à des frappes de drones à proximité de membres du personnel humanitaire, les exposant à un grave danger⁵⁷. Certaines organisations humanitaires ont communiqué leurs coordonnées GPS à la Police nationale d'Haïti à titre préventif.

D. Problèmes liés à l'état de droit et à la protection des droits humains

40. L'état de droit et la protection effective des droits humains sont des conditions essentielles pour instaurer une paix durable, garantir une gouvernance démocratique et lutter contre l'impunité. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a mis en évidence trois domaines de préoccupation distincts mais étroitement liés, qui, ensemble, portent atteinte à ces principes en Haïti : a) l'adoption d'un décret instituant une Haute Cour de justice dotée d'une compétence exclusive à l'égard des hauts responsables de l'État, mécanisme dont la complexité rend les poursuites à leur rencontre pratiquement impossibles ; b) la promulgation d'un décret régissant la liberté d'expression, qui compromet le droit du peuple haïtien à recevoir et à diffuser des informations et des idées sans craindre de poursuites ; c) la conduite d'opérations de sécurité impliquant l'usage de la force létale, ce qui suscite des inquiétudes quant au respect des normes internationales en matière de droits humains (voir annexe 12).

IV. Violations de l'embargo sur les armes et détournements nationaux des armes, des munitions et de matériel connexe

41. Compte tenu de l'intensification des opérations de sécurité dans le département de l'Ouest, les gangs cherchent activement à se procurer des armes et, plus urgemment encore, des munitions. Les saisies effectuées dans les ports de sortie aux États-Unis et les ports d'entrée en Haïti au cours de la période considérée montrent que le trafic en provenance des États-Unis se poursuit. Les munitions détournées des stocks d'armes en Haïti et en République dominicaine représentent également une part importante du matériel utilisé par les acteurs armés non étatiques. Il est donc crucial que ces deux pays renforcent leurs capacités en matière de prévention, de détection et d'investigation des détournements.

⁵⁵ Médecins sans frontières, « Port-au-Prince: MSF treats over 100 patients for violence injuries in two weeks », 22 janvier 2022. Disponible à l'adresse suivante : sur www.msf.org/port-au-prince-msf-treats-over-100-patients-violence-injuries-two-weeks.

⁵⁶ Pour des raisons de sécurité, le Groupe d'experts a décidé que les informations relatives aux organisations humanitaires resteraient confidentielles, sauf lorsque celles-ci ont signalé les faits.

⁵⁷ Sources confidentielles, février 2026.

A. Saisies en Haïti

1. Analyse des munitions utilisées par Viv Ansanm dans l'optique de mieux comprendre les sources de son matériel

42. Au cours des trois dernières années, le Groupe d'experts a recensé plusieurs milliers de cartouches, de douilles et d'emballages dans les départements de l'Ouest, du Nord et du Nord-Ouest, provenant de saisies effectuées aux ports d'entrée, ainsi que du matériel identifié comme ayant été utilisé par divers acteurs armés ou leur ayant été confisqué. Ces éléments constituent une preuve tangible des tendances observées en matière de trafic.

43. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a recensé 1 158 cartouches saisies entre octobre 2025 et février 2026 auprès de gangs opérant à Kenscoff, Croix-des-Bouquets, Delmas 2 et Bel-Air. Il s'agissait de cartouches de calibres 5,56 x 45 mm (58 %), .223 Remington (3,6 %), 7,62 x 39 mm (5 %), 7,62 x 51 mm (29 %), .308 Winchester (1,8 %) et 12,7 x 99 mm/.50 (3 %). Ces munitions ont été produites par plus de 30 fabricants répartis dans 20 pays, notamment en Europe, en Asie et aux Amériques, souvent destinées à un large marché commercial ainsi qu'à des usages militaires ou aux forces de l'ordre. Le Groupe d'experts a pris contact avec plusieurs États Membres afin de déterminer à quel stade les munitions avaient été détournées des circuits licites et de mieux comprendre les schémas de trafic. Ses conclusions préliminaires sont présentées ci-après.

44. Sur les 510 cartouches de calibre 5,56 x 45 mm pour lesquelles l'année de production est connue, plus de 80 % ont été fabriquées entre 2022 et 2024, ce qui révèle un délai très court entre leur fabrication et leur usage illicite (« time to crime »)⁵⁸ et témoigne de violations régulières de l'embargo sur les armes et de cycles de détournement persistants.

45. Une analyse comparative des munitions de calibre 5,56 x 45 mm utilisées par les gangs de Viv Ansanm a révélé que 50 % de celles utilisées par les gangs opérant à Kenscoff (principalement des membres de 5 Second et Grand Ravine), Bel-Air (groupe de Jamesley) et Delmas 2 (Krache Dife) étaient de même type (marques de culot), ce qui porte à croire que ces groupes échangent des munitions ou s'approvisionnent auprès de sources similaires. Les munitions utilisées par le gang 400 Mawozo sont en revanche nettement différentes (voir par. 48 à 51).

46. Si tous les gangs disposent, à des degrés divers, de munitions provenant de la Police nationale d'Haïti, les détournements sont particulièrement notables pour les cartouches de calibre 7,62 x 51 mm. Comme l'a déjà indiqué le Groupe d'experts, les détournements au sein de la Police nationale d'Haïti constituent depuis longtemps un réel sujet de préoccupation (voir [S/2025/597](#), annexe 25). Malgré l'arrestation de plusieurs agents corrompus (voir [S/2025/597](#), annexe 26), ces pratiques se poursuivent, certains agents récupérant des munitions non utilisées pour les revendre illicitement à des groupes d'autodéfense, à des gangs, à des sociétés de sécurité privées ou à des particuliers cherchant à se protéger. En 2025, des munitions fournies par des partenaires internationaux à la Police nationale d'Haïti ont également été retrouvées chez un trafiquant dans le département de l'Artibonite⁵⁹.

47. Le Groupe d'experts a recensé plusieurs boîtes de munitions et cartouches de calibre 5,56 x 45 mm fabriquées en 2024 et utilisées par des gangs à Bel-Air et à Kenscoff ainsi que par le gang 400 Mawozo, dont les numéros de lot correspondent à du matériel récemment acquis par les Forces armées d'Haïti auprès de la Companhia

⁵⁸ Temps écoulé entre la fabrication ou le transfert légaux et la récupération après usage illicite.

⁵⁹ Entretiens avec des agents responsables de la sécurité recrutés sur les plans national et international, 2026.

Brasileira de Cartuchos (CBC) au Brésil. À la suite d'une demande de traçage adressée par le Groupe d'experts, les autorités brésiliennes ont confirmé que les munitions correspondaient à celles produites par la CBC et que les Forces armées d'Haïti avaient signé un contrat avec celle-ci en juillet 2023 afin d'importer 1,5 million de munitions de ce type.

2. Gang 400 Mawozo et trafic d'armes

48. Dirigé par Wilson Joseph (HTi.004), le gang 400 Mawozo reste l'un des principaux importateurs clandestins d'armes et de munitions du pays et l'un des gangs les mieux armés. Depuis sa création, le Groupe d'experts enquête sur les affaires de trafic d'armes impliquant les dirigeants du gang 400 Mawozo, notamment les flux en provenance des États-Unis et à destination d'Haïti, aussi bien directs que transitant par la République dominicaine, ainsi que les approvisionnements sur le marché illicite dominicain (S/2023/674, annexe 32, et S/2025/597, par. 99). Le gang profite de sa position et du contrôle qu'il exerce sur les points de passage frontaliers de Malpasse et Belladère, ainsi que sur le lac Étang Saumâtre situé près de la frontière, pour acheminer du matériel à travers la frontière terrestre.

49. Sur un échantillon de 89 cartouches de calibre 5,56 mm saisies auprès du gang en 2025 et répertoriées par le Groupe d'experts, 25 étaient marquées « ERD » (*Ejército República Dominicana* – Armée de la République dominicaine) et avaient été produites en 2022⁶⁰, et 16 portaient des marquages correspondant à des munitions détournées de la police dominicaine, détournement qui avait fait l'objet d'une enquête et d'un signalement par le Groupe d'experts en 2025 (voir S/2025/597, annexe 25). À la suite d'une demande de traçage, les autorités dominicaines ont indiqué que les munitions marquées « ERD » avaient été achetées en 2022 auprès d'un fabricant colombien. Elles ont également précisé qu'en décembre 2025, un officier de l'armée avait été arrêté dans la province de San Juan de la Maguana, en République dominicaine, en compagnie d'un ressortissant haïtien, alors qu'ils transportaient 1 516 cartouches à moto⁶¹. L'affaire est en cours.

50. Par l'intermédiaire de ses réseaux, le chef du gang 400 Mawozo s'est procuré plusieurs fusils antimatériel de calibre .50 exportés depuis les États-Unis. L'un de ces fusils a été saisi le 25 février 2025 dans le port dominicain de Haina, parmi un lot de matériel destiné aux gangs 400 Mawozo et Canaan, tandis qu'un autre a été récupéré par la Police nationale d'Haïti lors d'une opération menée à Croix-des-Bouquets en novembre 2025. Les deux armes, des Barrett 82A1, avaient été acheminées illicitement depuis les États-Unis par le même réseau (S/2025/597, par. 99).

51. Wilson Joseph a publié sur les médias sociaux des vidéos montrant des munitions de calibre .50 provenant de stocks excédentaires, munitions reconnues par le Groupe d'experts comme ayant été produites en République dominicaine dans les années 1950 (voir annexe 14). L'analyse des cartouches saisies auprès du gang en a confirmé l'origine : au moins 15 des 32 cartouches répertoriées par le Groupe d'experts ont été fabriquées en République dominicaine. La traçabilité exacte de ces munitions excédentaires reste néanmoins floue, certaines quantités ayant été importées par le passé sur le marché civil américain et demeurant disponibles sur des sites destinés aux collectionneurs⁶². Le Groupe d'experts a adressé deux demandes de traçage aux autorités dominicaines. Celles-ci ont fourni des photographies de munitions fabriquées par l'usine d'armement de San Cristóbal dans les années 1950

⁶⁰ Les forces armées de la République dominicaine ont adopté la bonne pratique consistant à marquer les munitions, ce qui permet une meilleure gestion de leurs stocks et aide à prévenir et à détecter les détournements et à enquêter sur ceux-ci.

⁶¹ Communiqué officiel des autorités de la République dominicaine, mars 2026.

⁶² Voir, par exemple, https://www.youtube.com/watch?v=U60j2JwJ_2Q.

jusqu'en 1960, et indiqué que les stocks excédentaires étaient en cours de destruction et qu'aucun détournement n'avait été détecté.

B. Saisies effectuées dans les ports de sortie aux États-Unis et les ports d'entrée en Haïti

52. Plusieurs saisies ont eu lieu dans les ports de sortie aux États-Unis et dans les ports d'entrée en Haïti au cours de la période considérée. Le *modus operandi* habituel a continué de reposer sur le trafic maritime, consistant à dissimuler du matériel dans des marchandises d'occasion en provenance des États-Unis (voir S/2023/674). Entre septembre 2025 et mars 2026, une hausse des saisies de matériel transporté par fret aérien a été observée dans les aéroports des États-Unis et d'Haïti. Par ailleurs, de faux uniformes de police et de douane, ainsi que d'autres articles tels que des insignes et des cordons, ont été saisis à plusieurs reprises dans les ports haïtiens (voir par. 55 et 56). Les enquêtes se poursuivent et des conclusions détaillées seront communiquées en temps utile (voir annexe 13 pour plus d'informations).

Saisies de matériel en provenance des États-Unis dans les ports d'entrée haïtiens (entre septembre 2025 et février 2026)

Date	Lieu	Matériel	Mode de transport
23 septembre 2025	Aéroport international Toussaint Louverture	Arme de poing de calibre .40 5.56 Fusil de calibre 5,56 x 45 mm	Aérien
24 octobre 2025	Aéroport international Toussaint Louverture	245 chargeurs pour armes de poing 4 000 cartouches inertes	Aérien
Octobre 2025	Aéroport international Toussaint Louverture	Fusil	Aérien
29 décembre 2025	Terminal à conteneurs du port de Cap-Haïtien	Deux armes de poing de calibre 9 mm et deux chargeurs Un fusil de calibre 7,62 x 39 mm et quatre chargeurs 1 800 cartouches de calibre 9 mm luger	Maritime
6 janvier 2026	Terminal à conteneurs du port de Cap-Haïtien	Neuf armes de poing de calibre 9 mm et neuf chargeurs 5 500 cartouches de calibre 7,62 x 39 mm	Maritime
23 janvier 2026	Terminal à conteneurs du port de Cap-Haïtien	Deux fusils de calibre 5,56 x 45 mm Trois armes de poing de calibre 9 mm Chargeurs : trois chargeurs de calibre 9 mm et 12 chargeurs de calibre 5,56 x 45 mm 3 400 cartouches	Maritime

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Matériel</i>	<i>Mode de transport</i>
26 janvier 2026	Terminal à conteneurs du port de Cap-Haïtien	Munitions : 2 490 munitions de calibre 9 mm, 40 munitions de calibre 7,62 x 39 mm, 40 munitions de calibre .30-06 SPRG	Maritime

Source : Entretiens avec des agents de la police et des douanes haïtiennes, et rapports confidentiels, 2025 et 2026.

V. Flux financiers illicites

A. Dynamiques des revenus des gangs

53. Les gangs adoptent de nouvelles méthodes de collecte de fonds afin d'échapper aux opérations de la Police nationale d'Haïti, qui visent généralement les barrages routiers illégaux. Ils ont renforcé leur contrôle sur les agences de transfert de fonds, se font passer pour des membres de la Police nationale d'Haïti et mènent des « opérations » visant à extorquer de l'argent à la population, notamment en commettant des enlèvements contre rançon et en mettant en place des points de contrôle « dissimulés »⁶³.

1. Extorsion de fonds

54. L'économie haïtienne repose traditionnellement sur les transactions en espèces en raison de l'importance de son secteur informel. L'essor des transferts d'argent en ligne a néanmoins favorisé l'adoption de solutions de paiement numérique, perçues comme un moyen de renforcer la formalisation, l'efficacité et la sécurité. La plupart des ménages haïtiens reçoivent des envois de fonds de la diaspora, dont plus de 70 % en provenance des États-Unis⁶⁴, principalement par l'intermédiaire de ces plateformes numériques. Ces fonds aident les communautés et les ménages à faire face aux difficultés et constituent une source importante de capitaux pour la croissance économique. Le secteur des transferts de fonds est néanmoins devenu une cible de choix pour les gangs, car il s'agit de l'un des rares circuits financiers opérationnels dans le pays (voir également annexe 15).

2. Usurpation de la qualité d'agent de la Police nationale d'Haïti par des membres de gangs

55. Les gangs recourent de plus en plus à diverses tactiques imitant les opérations policières afin de masquer leur identité. Ils se font passer pour des agents de la Police nationale d'Haïti en portant des uniformes, des gilets pare-balles et du matériel tactique, ainsi qu'en utilisant des véhicules de patrouille aux couleurs de la Police dotés de fausses plaques, ce qui leur permet de circuler librement. Ils parviennent même à accéder à la zone verte de Pétiyon-Ville pour y mener des activités de surveillance et commettre des infractions. Cette situation peut compromettre les opérations policières, car il devient difficile de distinguer les véritables policiers des imposteurs appartenant à des gangs.

⁶³ À ces points de contrôle, l'extorqueur ne bloque pas la route, mais se cache dans des bâtiments voisins, surveille les passants, puis les suit pour leur extorquer de l'argent. Le point de contrôle est ainsi « dissimulé ». Entretiens avec un agent de la Police nationale d'Haïti, une victime d'extorsion originaire de Delmas et deux militants de la société civile. Port-au-Prince, février 2026.

⁶⁴ Haiti Libre, « Haïti – Actualité : zapping... » 6 janvier 2026. Disponible à l'adresse suivante : www.haitilibre.com/article-46579-haiti-actualite-zapping.html.

56. Cette pratique se développe depuis un certain temps et, en 2022, la Police nationale d'Haïti avait publié un communiqué mettant en garde la population contre ce problème⁶⁵. Selon plusieurs sources, cette stratégie serait de plus en plus utilisée dans les enlèvements contre rançon, notamment dans les quartiers résidentiels huppés ou les zones d'accès restreint⁶⁶.

3. Points de contrôle « dissimulés »

57. Le fait que les activités des gangs soient moins visibles ne signifie pas pour autant que ceux-ci sont moins actifs en ce qui concerne la collecte de revenus⁶⁷. Si les opérations policières ont permis la réouverture de certains axes routiers essentiels, les gangs continuent d'exercer un certain contrôle sur les usagers de la route, en particulier les transporteurs de produits de première nécessité (voir annexe 16).

B. Tendances dans le secteur de la civelle⁶⁸

1. Contrôle du commerce

58. Les civelles demeurent l'une des ressources naturelles les plus lucratives en Haïti. Pourtant, leur commerce n'est pas bien réglementé (S/2025/597, par. 122 et 123). La saison de pêche de l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) s'étend du 15 septembre au 14 mars de l'année suivante⁶⁹.

59. Le secteur de la civelle se caractérise par son opacité ainsi que par des pratiques de cartel et des dérives autoritaires. Certains responsables politiques conservent leur mainmise sur le secteur de la civelle en déterminant les bénéficiaires des licences délivrées par le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, qui, avant la formation du nouveau gouvernement en mars 2026, était dirigé par un représentant du parti d'un acteur politique particulier. La pratique des pots-de-vin est largement répandue dans le processus d'octroi des licences. Certains bénéficiaires proposent également d'autres faveurs, par exemple en intégrant les exportations de civelles de l'acteur politique dans leurs propres exportations⁷⁰.

60. Pour la saison d'exportation des civelles 2025-2026, 10 permis délivrés par le Ministère ont servi à exporter un total de 2 180 kg entre le 15 septembre et le 28 février 2026⁷¹. Ce chiffre est en baisse par rapport à la saison 2024-2025, pour laquelle le Groupe d'experts avait relevé une vingtaine de licences (S/2025/597, encadré sous le paragraphe 131).

61. La plupart des noms figurant sur les permis sont ceux de personnalités riches et influentes de la société haïtienne. Selon des sources bien informées du processus d'octroi des licences, parmi les 10 exportateurs s'étant vu refuser une licence, certains avaient malgré tout eu recours à la contrebande pour exporter leurs stocks hors d'Haïti. À cela s'ajoutait une trentaine d'autres personnes qui n'avaient jamais obtenu

⁶⁵ Haiti Libre, « Haïti – Insécurité : nouvelles mesures de la PNH contre les faux policiers », 4 mars 2026. Disponible à l'adresse suivante : www.haitilibre.com/article-36093-haitiinsecurite-nouvelles-mesures-de-la-pnh-contre-les-faux-policiers.html.

⁶⁶ Entretiens avec un agent de la Police nationale d'Haïti, un analyste de gangs et un membre de la société civile. Port-au-Prince, février 2026.

⁶⁷ Entretien avec un exploitant de station-service à Pétion-Ville, janvier 2026.

⁶⁸ Les civelles sont de jeunes anguilles (également appelées bébés anguilles, anguilles juvéniles ou « anguilles de verre »), ou « zangi » ou « tizangi » en créole haïtien. Il s'agit de bébés anguilles en pleine migration massive depuis la mer vers l'amont des rivières. Voir <https://eeldepot.com/elver/>.

⁶⁹ Entretiens avec des représentants des autorités nationales et des acteurs du secteur de la civelle en République dominicaine et en Haïti lors de la visite du Groupe d'experts, du 15 au 24 octobre 2025.

⁷⁰ Sources confidentielles dans la chaîne d'approvisionnement en civelles. Port-au-Prince, février 2026.

⁷¹ D'après les observations faites par le Groupe d'experts entre septembre et février 2026.

de licence et qui exportaient régulièrement leurs stocks de manière clandestine⁷². D'après un écologiste, le commerce des anguilles en Haïti n'est pas structuré et aucune donnée claire et fiable n'est enregistrée, ni par les pêcheurs ni par les autorités, ce qui le rapproche davantage d'un réseau criminel⁷³. Une autre source a ajouté qu'en résumé, « même les exportations accompagnées de documents officiels sont souvent frauduleuses, car les taxes sont rarement payées et le poids réel est parfois dissimulé. Le pays subit des pertes de revenus sur tous les niveaux. Le fait qu'Haïti ne soit pas membre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) le rend vulnérable⁷⁴ ».

2. Contrebande de civelles haïtiennes

62. En 2026, les civelles vivantes provenant d'Haïti et destinées à l'aquaculture se négocient à un prix de gros d'environ 0,34 à 1,70 dollar le kilogramme (voir annexe 17), contre 3 000 à 5 000 dollars le kilogramme (soit 700 à 1 000 civelles) sur les marchés internationaux⁷⁵.

63. Le Groupe d'experts a constaté que des contrebandiers originaires de pays de la région, agissant de concert avec des ressortissants haïtiens, se déplaçaient d'une île à l'autre dans les Caraïbes, y compris en Haïti, pour acheter des civelles aux pêcheurs. Deux pêcheurs de la commune du Bas-Limbé et un transporteur de civelles de la commune de Borgne, toutes deux situées dans le département du Nord en Haïti, ont indiqué au Groupe d'experts que des négociants à bord de bateaux sans identification les abordaient sur le littoral pendant leurs sorties de pêche nocturnes, leur offrant le double du prix proposé par les acheteurs locaux⁷⁶.

64. Les personnes qui se voient refuser un permis en Haïti tentent parfois de faire passer des civelles en contrebande par les pays voisins. Le Groupe d'experts a recensé plusieurs cas de ce type (S/2025/356, par. 77).

65. Le Conseil dominicain de la pêche et de l'aquaculture⁷⁷, l'autorité compétente chargée de délivrer les licences de pêche et d'exportation de civelles, a expliqué au Groupe d'experts que deux sociétés enregistrées en République dominicaine avaient sollicité l'autorisation d'exporter des anguilles depuis Haïti vers les marchés internationaux, en transitant par la République dominicaine, et ce, pendant une période de cinq ans (voir annexe 18).

66. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Conseil dominicain de la pêche et de l'aquaculture a informé le Groupe d'experts que les deux sociétés avaient annulé l'accord et qu'il n'avait connaissance d'aucune entité assurant de tels transits. Il a conclu qu'il s'agissait d'une tentative de contrebande visant à exporter des civelles hors du territoire haïtien.

⁷² Entretiens avec un fonctionnaire des douanes, un responsable de la logistique du fret et un ancien Ministre des finances. Port-au-Prince, février 2026.

⁷³ Agence France-Presse, « Pictures: Haitian Gangs Are Profiting From Baby Eels Sold Abroad », NDTV World, 18 novembre 2025. Disponible à l'adresse suivante : www.ndtv.com/world-news/pictures-haitian-gangs-are-profiting-from-baby-eels-sold-abroad-9654090.

⁷⁴ Entretien avec un haut fonctionnaire des douanes. Port-au-Prince, février 2026.

⁷⁵ Yuan Wang, « Priced at thousands of dollars per kilogram, baby eels have set off a global frenzy », *The Walrus*, 18 février 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://thewalrus.ca/priced-at-thousands-of-dollars-per-kilogram-baby-eels-have-set-off-a-global-frenzy/>.

⁷⁶ Entretiens avec deux pêcheurs et un transporteur. Cap-Haïtien, 24 octobre 2025.

⁷⁷ Voir <https://codopesca.gob.do/todos-los-servicios/>.

C. Autres tendances en matière de flux financiers illicites

67. Le Groupe d'experts examine d'autres tendances en matière de flux financiers illicites qui contribuent à priver le peuple haïtien de ses besoins fondamentaux. Certaines de ces affaires concernent le financement d'activités liées aux gangs.

1. Détournement de fonds publics au détriment de secteurs essentiels

68. Outre les affaires de détournement de fonds publics en cours d'examen (S/2025/597, par. 133 à 135 et annexe 37), le Groupe d'experts a continué d'enquêter sur d'autres affaires ayant des répercussions sur les secteurs essentiels qui sont au cœur de la paix, de la stabilité et des moyens de subsistance des Haïtiens. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'agence de lutte contre la corruption avait transmis à la justice au moins 63 rapports d'enquête sur des affaires de détournement de fonds, de mauvaise gestion et de corruption dans divers secteurs publics essentiels à la subsistance des Haïtiens⁷⁸.

2. Financement des gangs

69. L'un des 63 rapports mentionnés au paragraphe précédent porte sur une affaire concernant une ancienne maire de l'Arcahaie, dans le département de l'Ouest, arrêtée le 10 août 2025 en République dominicaine pour possession de monnaies étrangères et chèques non déclarés et soupçonnée d'entretenir des liens avec des gangs en Haïti⁷⁹. D'autres rapports examinés par le Groupe d'experts corroborent les renseignements obtenus lors d'entretiens menés auprès de plusieurs sources averties, qui ont décrit les liens étroits que la suspecte entretenait avec les chefs de gangs ainsi que le soutien logistique qu'elle leur apportait.

⁷⁸ Darbouze Figaro, « Sept nouveaux rapports de l'ULCC révèlent des détournements de fonds publics à grande échelle, du ministère de la Jeunesse à la télévision d'État », Caribbean Television Network, 29 septembre 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.ctninfo.com/seven-new-ulcc-reports-expose-widespread-public-fund-embezzlement-from-the-youth-ministry-to-state-television/>.

⁷⁹ Edxon Francisque et Juhakenson Blaise, « Dominican Republic hands over former Arcahaie mayor in corruption probe », 15 août 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://haitiantimes.com/2025/08/15/former-arcahaie-mayor-deported-from-dominican-republic/>.

Annexes

<u>Annex 1: Methodology and Opportunity to Reply.....</u>	23
<u>Annex 2: Some security operations in Port-au-Prince and Delmas communes conducted from late 2025.....</u>	24
<u>Annex 3: Severe weakening of Les Argentins due to Viv Ansanm infighting.....</u>	28
<u>Annex 4: Large-scale security operations in Croix-des-Bouquets commune, West department.....</u>	30
<u>Annex 5: Public display of newly installed gang members, mostly children, by Lanmo San Jou.....</u>	32
<u>Annex 6: Kenscoff commune under persistent gang pressure</u>	33
<u>Annex 7: Other human rights violations.....</u>	35
<u>Annex 8.1 : Internally Displaced Persons from Pont Sondé in Artibonite as of 2 December 2025.....</u>	37
<u>Annex 8.2: Internally Displaced Persons from L'Estère in Artibonite as of 2 December 2025.....</u>	38
<u>Annex 8.3: Internally Displaced Persons from Port-au-Prince as of 10 January, 2026.....</u>	39
<u>Annex 8.4: Inhabitants of Pont Sondé, Artibonite department, forced to flee their homes due to attacks by the Gran Grif gang, 29 November 2025.....</u>	40
<u>Annex 9: Panel's visit to IDP sites in the Port-au-Prince metropolitan area.....</u>	41
<u>Annex 10: Civilian victims of explosive drones in Bel-Air, 6 January 2026.....</u>	45
<u>Annex 11: Civilian casualties from police operation in Delmas 6, Port-au-Prince, 14 January 2026.....</u>	46
<u>Annex 12: Challenges to the rule of law and human rights protection</u>	47
<u>Annex 13: Preliminary findings on recent arms embargo violations</u>	49
<u>Annex 14: 12.7x99mm ammunition (.50cal) illicitly acquired by 400 Mawozo</u>	51
<u>Annex 15: The dynamics of gang revenue collection</u>	52
<u>Annex 16: Extortion.....</u>	53
<u>Annex 17: A snapshot of the 2026 prices of elvers sourced from Haiti, as of March 2026.....</u>	54
<u>Annex 18 : The two letters from CODOPESCA to the Customs. In both letters CODOPESCA explains how two Dominican-registered companies are seeking to transit elvers exports from Haiti through the Dominican Republic's territory. In the letters, CODOPESCA is calling upon the Customs to observe that the transiting elvers meets the set standard and have the correct documentation.....</u>	55

Annex 1: Methodology and Opportunity to Reply

The Panel adopted a decision rule of consensus, meaning that all members of the Panel were required to agree on the text, findings and recommendations of the report. However, if any member of the Panel had a difference of opinion or reservation, the report could still be adopted by a majority vote of three out of four members.

The Panel reviewed social media and other open sources, but no information was used as evidence unless it could be corroborated by multiple independent sources. This was done to ensure that the information was reliable and met the highest achievable standard of proof.

The Panel provides individuals and entities recommended for sanctioning the opportunity to reply. This gives individuals the opportunity to present an alternative narrative and to provide concrete and specific evidence in their support.

The Panel's methodology for the opportunity to reply is as follows:

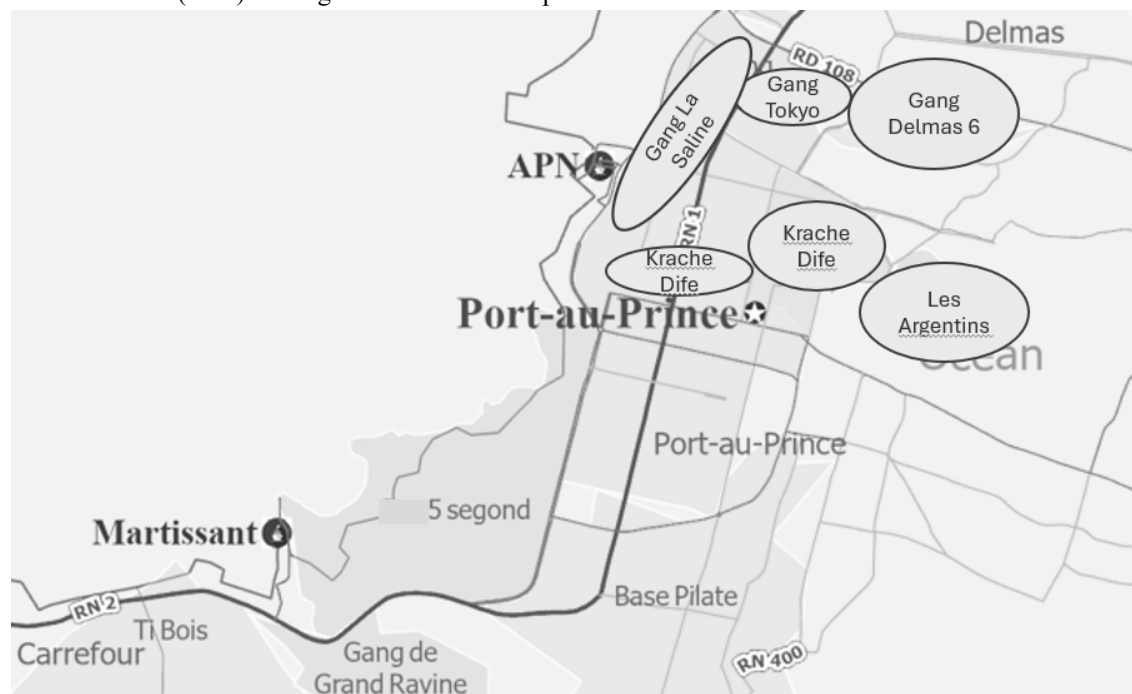
1. Providing an individual with an opportunity to reply should be the norm.
2. An individual may not be given the opportunity to reply if the Panel concludes, based on their own assessment, that there is a risk that by doing so it would:
 - a) Result in the individual destroying evidence, tampering with a witness or moving assets if they receive advance notice of a possible recommendation for designation;
 - b) Restrict the Panel's further access to places or vital sources;
 - c) Endanger Panel sources or Panel members;
 - d) Jeopardise humanitarian access for humanitarian actors in the field including the United Nations or any other local or international organizations; or
 - e) For any reason that is clearly justified by the circumstances.

After an individual or entity is designated by the Sanctions Committee, it is possible to request a de-listing process through the mechanism established by the Sanctions Committee.⁸⁰

⁸⁰ See <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/2653/guidelines> and see also <https://main.un.org/securitycouncil/en/sanctions/2653/materials/procedures-Delisting>

Annex 2: Some security operations in Port-au-Prince and Delmas communes conducted from late 2025

Since late 2025, intensified security operations have been aiming at establishing a buffer zone around the *Autorité Portuaire Nationale* (APN). This entailed the targeting of the La Saline, Tokyo, Krache Dife and Delmas 6 gangs (in Port-au-Prince commune and Delmas commune) to restore truck traffic and reopen key logistical corridors to the city center as well as national road 2 (RN2) leading to Haiti's southern part.



Source: Map elaborated based on UN data in 2023, modified by the Panel

The boundaries and names shown, and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

According to the HNP, during these operations, several gang members were killed - although no consolidated number on casualties was provided - and weapons and rounds of ammunition were seized. According to some observers, areas such as Delmas 30 (Delmas commune), Nazon and Solino (Port-au-Prince commune), and Christ-Roy (bordering area between Delmas and Port-au-Prince communes) have slowly restarted their daily regular activities. Haitian authorities have also reestablished control over Carrefour Aéroport - an intersection lying along a key route connecting the city center to the area of the international airport, after nearly two years of gang control. The reopening of a police station in the area and the return of street vendors mark nascent signs of recovery. However, many homes and businesses in these areas remain in ruins and residents continue to fear for their safety. From around mid-January to mid-February 2026, there have been no documented cases by BINUH of people killed in Bas Delmas and Bel-Air, except for a few incidents in which gang members returned to carry out reprisals against residents, accusing them of collaborating with the police⁸¹.

HNP operation in Bel-Air (Port-au-Prince commune)	
 Direction de Communication de la Police (DICOP) NOTE DE PRESSE Récupération d'un important arsenal à la suite d'une opération à Bel-Air Port-au-Prince, Mercredi 31 décembre 2025 - La Police Nationale d'Haïti (PNH) annonce avoir mené, le mardi 30 décembre 2025, une opération dans le fief de Jamesley à Bel-Air, ciblant les gangs terroristes qui y sévissent. Cette opération, appuyée par la Task Force, a permis la saisie d'un armement considérable et varié, ainsi que la neutralisation de plusieurs bandits affiliés au groupe de Jamesley. L'arsenal récupéré a été formellement enregistré et attesté par le Service Armement de la Direction de la Logistique de la PNH, selon les procédures en vigueur.  Facebook X Instagram YouTube	 Direction de Communication de la Police (DICOP) NOTE DE PRESSE Le matériel saisi comprend un large éventail d'armes et d'équipements. Parmi les pièces notables figurent un drone de type Mavic, des armes de poing (dont des pistolets 9mm et 22mm, certains falsifiés), des armes d'assaut (un fusil M16, un fusil Kalachnikov falsifié, des pistolets mitrailleurs 9mm), ainsi que trois fusils de calibre 12. L'opération a également permis la saisie d'équipements logistiques (batteries, chargeurs, radio) et d'armes blanches (machette, hache). Le plus significatif reste la récupération de plusieurs milliers de munitions de guerre, avec 4 094 cartouches de calibre 5.56mm et 867 cartouches de calibre 7.62mm, démontrant une capacité de nuisance élevée.  Cette opération constitue un succès retentissant pour les forces de l'ordre haïtiennes. Elle porte un coup sévère aux capacités opérationnelles des gangs terroristes à Bel-Air en les privant d'un arsenal conséquent, en neutralisant plusieurs de leurs membres et en détruisant la maison du chef de gang. La Police Nationale d'Haïti réaffirme sa détermination absolue à poursuivre et intensifier sans relâche ses interventions sur l'ensemble du territoire national. La traque de Jamesley, en fuite, reste une priorité. L'objectif reste inchangé : traquer, démanteler et éradiquer définitivement ces groupes criminels afin de rétablir la sécurité, la paix publique et l'autorité de l'État pour tous les citoyens. -FIN- Direction de Communication de la Police (DICOP) Facebook X Instagram YouTube

Source: Facebook page, 31 December 2025

Operation in the house of gang leader Jamesley, in Bel-Air (Port-au-Prince commune)
 Direksyon Kominikasyon Polis la (DIKOP) KOMINIKasyon POU LAPRÈS  Yon zam fanfwa, yon jilè pabal ak lòt materyèl sezi nan Bèlè Pòtoprens, Mèkredi 7 janvye 2026 - Nan kad operasyon yo kap mennen nan Bèlè, Polis Nasyonal la sezi plizyè materyèl tankou yon M16, yon chajè, yon jilè pabal Lapolis, 2 longvi, yon kas balistik, ak lòt anko, mèkredi 7 janvye 2026 lan. Polisyè yo ta jwenn materyèl sa yo nan yon kay ki trouve l nan do kay chèf gang Jamesley. Nan kay sila a, fòs lòd yo ta jwenn yon mesye, yon dam ak de timoun. -FIN- Direksyon Kominikasyon Polis la (DIKOP) Facebook X Instagram YouTube

Source: Facebook page, 7 January 2026

⁸¹ Interviews with gang and human right analysts, police officers and former government official working on anti-gang operations, February 2026.

HNP operation in Delmas 2 (Delmas commune), targeting the Krache Dife gang base



Direction de Communication de la Police (DICOP)



NOTE DE PRESSE

Opération policière à Delmas 2 : saisie de matériels dans une base de gang

Delmas, Jeudi 8 janvier 2026 - La Police Nationale d'Haïti (PNH) a mené, dans la soirée du mercredi 7 janvier 2026, une opération ciblée à Delmas 2, dans une zone identifiée comme repaire de l'un des chefs du gang criminel dénommé « Krache Dife », connu sous le nom de Jean Gardy.

Au cours de cette intervention, les forces de l'ordre ont procédé à la saisie d'un important lot de matériels tactiques, policiers, dont plusieurs armes lourdes, susceptibles de constituer une menace sérieuse pour la sécurité publique.

Matériels saisis :

- 5 radios de communication
- 2 bonbonnes de gaz lacrymogène
- 4 gilets pare-balles



Direction de Communication de la Police (DICOP)



NOTE DE PRESSE

- 4 gilets tactiques
- 4 chargeurs pour fusil M14
- 2 plaques balistiques
- 4 uniformes (CIMO, CAT, UDMO, USGPN)
- 2 fusils d'assaut M4,
- 2 fusils calibre 12
- 1 seuil de munitions 5.56 mm
- 1 gilet avec l'inscription « Presse »

Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'intensification de la lutte contre les gangs armés et leur capacité de nuisance. La PNH réaffirme sa détermination à poursuivre ses actions pour démanteler ces réseaux criminels, protéger la population et rétablir l'ordre dans les zones sous tension.

-FIN-

Direction de Communication de la Police (DICOP)



Source: HNP Facebook page, 8 January 2026

Joint security operation in Delmas 2 (Delmas commune) targeting the Tokyo gang



Direction de Communication de la Police (DICOP)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération à Delmas 2 : plusieurs armes saisies et au moins six (6) mortellement blessés

Delmas, Lundi 19 janvier 2026 - La Direction Communication de la Police (DICOP) informe le public qu'une opération policière d'envergure a été conduite à Delmas 2, précisément dans la zone de Tokyo, par des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Au cours de cette intervention, six (6) bandits armés ont été mortellement blessés, tandis que plusieurs autres ont été atteints. Plusieurs véhicules utilisés par les assaillants ont également été détruits lors des échanges avec les forces de l'ordre.

Cette opération a permis la saisie d'un important lot d'armes et de munitions comprenant notamment :

- cinq (5) drones ;
- huit (8) pistolets ;



Direction de Communication de la Police (DICOP)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- dix-huit (18) fusils de calibre 12 ;
- trois (3) fusils de type AR-15 ;
- un (1) fusil de calibre 22 ;
- une quantité considérable de munitions de calibres 5.56, 12, 7.62, .38 et 9 mm.

Par ailleurs, des uniformes de l'UDMO de couleurs crème et bleue portant des insignes de grade d'Inspecteur de Police ont été récupérés, ainsi que plusieurs gilets pare-balles, des gaz lacrymogènes et des sachets contenant de petites coupures de billets de 2, 10 et 25 gourdes.

La Police Nationale d'Haïti réaffirme sa ferme détermination à lutter sans relâche contre le grand banditisme et à rétablir l'ordre public ainsi que la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

-FIN-

Direction de Communication de la Police (DICOP)



Source: HNP Facebook page, 19 January 2026.

**Joint operation at Delmas 6 (Delmas commune), stronghold of Barbeque
with certain of his residences hit by drone strike**



Direksyon Kominikasyon Polis la (DIKOP)

KOMINIKE POU LAPRÈS

Operasyon Lapolis lakay chèf gang Babercue Delma, Mèkredi 14 janvye 2026 - Polis Nasyonal Ayiti (PNH) ap fè popilasyon an konnen pou jodi mèkredi 14 janvye a, gen yon operasyon l ap mennen nan tèt kole ak Fòs Lame Ayiti (FAD'H), Task Fòs, FSG epi PMC lakay chèf gang teworis Barbecue, nan Delma 6.

Operasyon sa a vize dechouke tout bandi teworis ki okipe katye sila a epi tabli lapè ladan l.

-FINI-

Direksyon Kominikasyon Polis la (DIKOP)



Source: Facebook page, 14 January 2026

Stills from video shared on social media, 15 January 2026

Annex 3: Severe weakening of Les Argentins⁸² due to *Viv Ansanm* infighting

Jimmy Chérizier (alias “Barbeque” - HTi.001), the spokesperson for *Viv Ansanm*, has regularly depicted gangs as advancing a political cause, including announcing the launch of *Viv Ansanm* as a political party, in January 2025 (see paragraph 18 of S/2025/356). However, this did not result in any substantive follow-up action. Gang leaders - including Barbeque, Christ-Roi Chery (alias “Chrisla”) and Wilson Joseph (alias “Lanmo San Jou” - HTi. 004) - label their gangs as armed groups or *nèg ak zam* (‘men with weapons’ in Haitian Creole) to assert a degree of social legitimacy.

To preserve their narrative that *Viv Ansanm* is acting in the interests of the population, Kempes Sanon (alias “Kempes”, HTi.009), the head of Les Argentins which controls the Bel-Air area (Port-au-Prince commune), was warned by some of the alliance’s main gang leaders to halt all kidnapping activity. Kempes ignored the warning and continued to conduct further kidnappings⁸³, which has typically constituted a significant portion of the gang’s revenues (see S/2025/597, S/2024/704, S/2023/674).

Kempes first ignored Wilson Joseph’s call to release an elderly woman who could not pay the ransom, a decision that angered other *Viv Ansanm* leaders. Yet the decisive factor for the significant destabilization of Les Argentins came when the gang kidnapped two female relatives of a leader of Krache Dife in Delmas 31 (Delmas commune). This prompted the Krache Dife gang leader, Jean Gardy (alias “Pece Pim Pim”), to mobilise his gang and the Tokyo one, led by Wooddensley Saintilaire (alias “Chalè”) to attack Les Argentins⁸⁴. Consequently, on 8 and 9 December 2025, at least 63 members of the Les Argentins gang were killed (including 42 men, 11 women and 10 boys) and 11 others (8 men and 3 boys)⁸⁵ injured and their houses burned by the Krache Dife and Tokyo gangs. Dèdè, a senior figure within the gang was decapitated.

A few days later, on 10 December 2025, Jimmy Chérizier appeared in a video with six people, including a 12-year-old girl and an 18-year-old man, that he claimed were former hostages of Kempes and were released by *Viv Ansanm*, which he said was “fighting for the country”⁸⁶.



⁸² This annex is based on interviews with gang and human rights analysts, a senior police officer as well as with an individual living in gang-controlled area and a former government officer working on anti-gang operations, 2026.

⁸³ Interviews with gang analysts, former government officer working on anti-gang operations, individual working on gang-controlled area. 2026.

⁸⁴ Interviews with gang analysts, January 2026.

⁸⁵ Interview with human rights analyst and BINUH Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti: October-December 2025.

⁸⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=vGw5tyuB2N0>

Kempes was taken to to be ‘judged’ by him. His life was spared to convey an image of fraternity among *Viv Ansanm* leaders⁸⁷, however, around fifteen members of Les Argentins accompanying Kempes were executed⁸⁸. Kempes has sought refuge with other gang leaders, first with Jeff Larose (alias “Jeff”), head of the Canaan gang, and later with Renel Destina (alias “Ti Lapli” – HTi.003), leader of the Grand Ravine gang⁸⁹. Kempes was replaced by Jamesley, deployed by Barbeque to control the area. Security forces took advantage of this episode of infighting to make gains in the area (see Annex 2).



Following the Les Argentins’s severe weakening, Bel-Air was under pressure from the 5 Segond gang, led by Johnson André (alias “Izo” – HTi.002), who placed members of his *Unité Village de Dieu* (UVD – see Annex 24 of the Panel’s final report S/2024/704) team in Bel-Air.

⁸⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=KgaQRXeZySg>

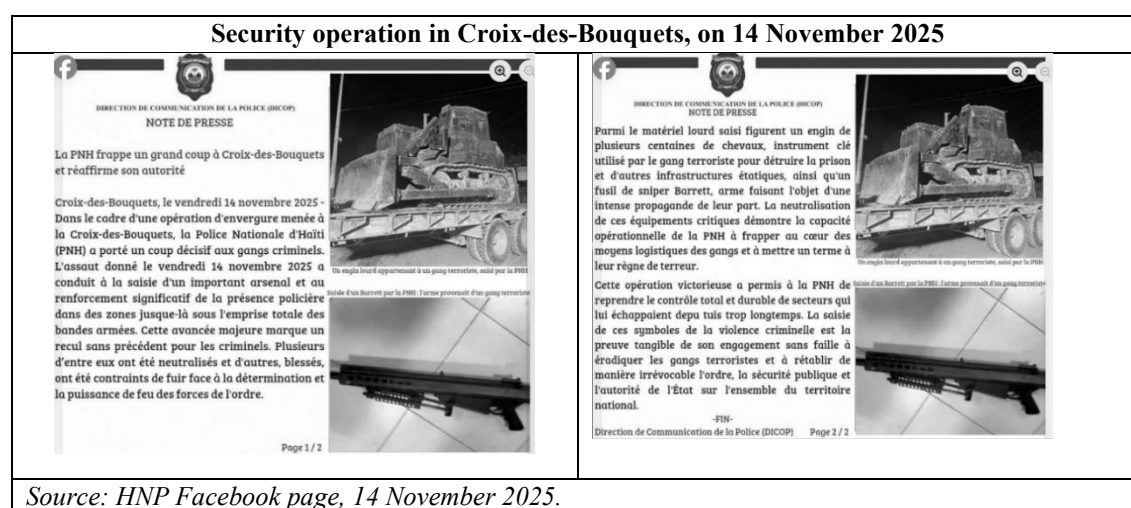
⁸⁸ Interview with gang analysts, January and February 2026, and BINUH Quarterly Report on the Human Rights Situation in Haiti: October-December 2025

⁸⁹ Interviews with gang analysts, individual working in gang-controlled area and former government official working on anti-gang operations, February 2026.

Annex 4: Large-scale security operations in Croix-des-Bouquets commune, West department

The year 2025 closed with a large-scale coordinated security operation - involving the HNP, the FAd'H, the GSF and private contractors - deployed mid-November 2025 in areas of the Croix-des-Bouquets commune, aiming at weakening the capacity of the 400 Mawozo gang. The gang had blocked several sections of the National Road 3 (RN3) and significantly expanded its influence over the Artibonite and Centre departments, since March 2025, alongside the Canaan gang (see section II.A.3 of S/2025/597).

Ground and aerial operations led to the seizure of weapons and ammunition, including a Barrett M82 rifle - retrieved at the residence of Ti-Lion, a key 400 Mawozo gang member and close associate of its leader, Lanmo San Jou⁹⁰ (see section IV.A)- and other material, such as a bulldozer used to erect road barricades and destroy State infrastructure. The UN reported at least 101 male gang members killed (including at least 12 children aged 15 to 17-years old) and 13 adult male gang members injured⁹¹.



The mid-November operations involving several specialized police units, many armoured vehicles, and aerial capacity, came few days after gang members from the 400 Mawozo gang stormed the premises of a prominent Haitian family, in Croix-des-Bouquets⁹².

Operations have continued in Croix-des-Bouquets commune aimed at including clearing strategic axes and weakening the Mawozo 400 gang, notably in Carrefour Marassa, Duval and Santo 25. According to police officers and individuals working on anti-gang operations⁹³, extremely well-armed gangs have intensified their methods, currently using trenches, traps, and Molotov cocktails, particularly in the West and Artibonite departments.

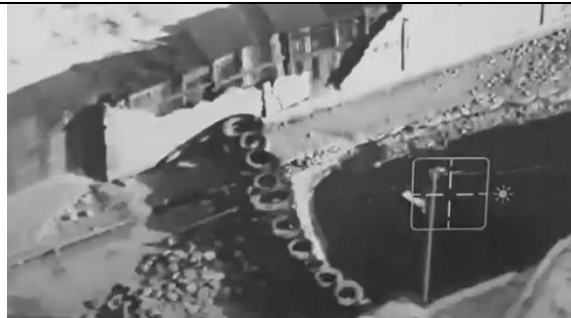
⁹⁰ Interviews with police officer, gang analysts, former government official working on anti-gang operations, 2025 and 2026.

⁹¹ UN confidential report, 21 November 2025.

⁹² <https://www.youtube.com/watch?v=VbY7JxEy6dE>; <https://www.youtube.com/watch?v=oggdTYV7MbA>

⁹³ Interviews with police officers and individuals working in anti-gang operations, 2025 and 2026.

Trenches and road blockages in Croix-des-Bouquets prevent movement in the area



Stills from drone images shared in February 2026 provided by the HNP

Cocktails Molotov seized by the Police in Carrefour Marassa, late February 2026



Source: HNP Facebook page, 27 February 2026.

Annex 5: Public display of newly installed gang members, mostly children, by Lanmo San Jou

Video showing newly recruited gang members of the 400 Mawozo gang, underscoring their young age, being initiated through a ritual ceremony



Source: Stills from video shared with the Panel on 30 January 2026

Annex 6: Kenscoff commune under persistent gang pressure

The commune of Carrefour, under the control of the Ti Bwa gang, has been consistently used as a haven for gangs, from where gang members are notably advancing towards Kenscoff.



Source: UN Global Service Centre, © OpenStreetMap contributors – modified by the Panel. Visited March 2026.

The boundaries and names shown, and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

After the first major attack against Kenscoff, on 27 January 2025 (see Annex 5 of S/2025/597), gangs such as 5 Second, Grand Ravine, Canaan and Ti Bwa still occupy areas across the communal sections of Bongars, Nouvelle-Touraine, Sourçailles and Grand Fond⁹⁴.

Children and weapons belonging to the 5 Second gang in Kenscoff



Stills from video and photos shared on social media on 26 January 2026

⁹⁴ Interview with local authority, 23 January 2026.

During the reporting period, several attacks occurred – including in Madeleine, Morne Tranchant, Tête-K-Jaques and Galette⁹⁵. For instance, the locality of Tête K-Jaques in the Nouvelle-Touraine communal section was the scene of extreme violence. On 30 November 2025, gang members killed nine residents – including hacking some to death with machetes and burning their bodies – and set their homes on fire⁹⁶. Another violent raid against the same area, in late January 2026, resulted in the killing of at least ten people – including a four-month child that was killed by a gang member from 5 Second group led by Didi⁹⁷.

On 27 December 2025, in Galette, members of the same group deliberately opened fire on a group of farmers as they were heading to their fields, resulting in at least four casualties⁹⁸. Moreover, the locality of Madeleine was attacked on 16 January 2026. Several houses were burned, plantations destroyed and livestock stolen.

Early February 2026, 80 additional members from the Ti Bwa gang, led by Christ-Roi Chery (alias “Chrisla”), arrived in the locality of Belot; with some heading to Viard, in the communal section of Sourçailles⁹⁹. Later, during the night of 2 to 3 February 2026, Viard was attacked, leading to casualties and the burning of properties¹⁰⁰.

Despite these and many other attacks that have killed a large number of individuals and led to kidnappings in the commune, no major security operation has been carried out since 24 August 2025. The security pressure over gangs in downtown area has pushed gang members into the remote areas of Kenscoff, which are hard for security forces to access, due to mountainous paths. Local authorities have been actively calling on central state authorities to provide more resources to combat gangs in the commune, particularly in areas like Belot, Godet, and Sourçailles (see Annex 6 of S/2025/597).

Victims of 5 Second attack against Tête K-Jaques, during the night of 29 to 30 January 2026	
<i>Four-month-old boy killed by a gang member named Barak (His mother was injured)</i>	
Graphic images with gruesome content	Graphic images with gruesome content
Graphic images with gruesome content	Graphic images with gruesome content
Source: Photos shared with the Panel on 31 January 2026	

⁹⁵ Interview with local authority, November 2025.
⁹⁶ Interviews with local authority and UNPOL report, 28 November to 4 December 2025.
⁹⁷ Interview with resident of affected area, 30 January 2026.
⁹⁸ UNPOL report, 2 to 8 January 2026.
⁹⁹ Confidential sources, 4 February 2026.
¹⁰⁰ UNPOL report, 30 January to 5 February 2026.

Annex 7: Other human rights violations

In accordance with its mandate, the Panel has adopted a comprehensive approach to investigating human rights violations in Haiti. While gangs remain the primary perpetrators of such violations, the Panel has also documented the role of certain public officials, former politicians, and economic actors who either directly support gangs or contribute to the weakening of State institutions mandated to counter them.

As Haiti continues to face a critical multidimensional crisis, the Panel remains committed to investigating all parties involved in these violations. In addition to the violations documented in the present report, including sexual and gender-based violence, the recruitment of children, obstructions of humanitarian access and assistance, and the use of lethal force, the Panel is closely monitoring the following human rights concerns:

1. Food insecurity

From September 2025 to February 2026, 5.7 million people faced acute food insecurity (IPC Phase 3 or above), including 1.9 million in emergency conditions (IPC Phase 4) and 3.8 million in crisis (IPC Phase 3). A deterioration of the situation is projected for March-June 2026.¹⁰¹ As of January 2026, more than 130,000 children under five were affected by acute malnutrition.¹⁰²

Gang violence in Haiti has severely disrupted local economies through multiple interrelated mechanisms. Gangs control strategic zones—including access to ports, commercial routes, and urban business districts—impose systematic extortion on merchants, small businesses, and market vendors. On key transport corridors, gangs operate illegal checkpoints where they tax buses, trucks, and public vehicles, effectively controlling access to markets and paralyzing the flow of goods between departments. Agricultural production has also been directly targeted, with attacks on farmers and rural communities in the Artibonite and Centre departments destroying crops, livestock, and livelihoods as well as conducting land spoliation. These are some of factors that contribute to the food insecurity in Haiti.

2. IDPs, returnees and deportees

a) IDP's

According to the IOM, as of 6 January 2026, a total of 1,450,254 are internally displaced across Haiti,¹⁰³ representing a 39 per cent increase since the end of 2024. This surge is directly linked to the deteriorating security situation, particularly in the Artibonite and Centre departments, where intensified gang violence has forced thousands to flee their homes. The Artibonite department recorded the highest increase during the reporting period (23 per cent), while the most pronounced spikes since late 2024 were observed in the Centre (140 per cent), Great North (98 per cent), and Artibonite (77 per cent) regions.¹⁰⁴ See Annex 8.

About 32 per cent of IDPs have been forced to move multiple times, with repeated displacement more acutely affecting households residing in sites (40 per cent) compared to those living with host families (29 per cent). The capital remains the sole region where site-based accommodation predominates, hosting 68 per cent of its IDP population in 95 spontaneous sites, with an average density of 2,078 persons per site. In contrast, only 2 per cent of IDPs in the provinces reside in sites, spread across 134 sites averaging just 149 persons each.¹⁰⁵

Since November 2025, the number of active spontaneous sites has increased from 219 to 229. The metropolitan area of Port-au-Prince continues to host 91 per cent of all site-based IDPs. During its visit to IDP sites, the Panel observed overcrowding and appalling living conditions and in urgent need of humanitarian assistance. The Panel also noted that spontaneous sites, although intended as temporary, have become increasingly permanent, generating friction¹⁰⁶ with property owners

¹⁰¹ See <https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1159760/>

¹⁰² See <https://reliefweb.int/report/haiti/unicef-haiti-humanitarian-situation-report-no-8-31-december-2025>

¹⁰³ See <https://dtm.iom.int/reports/haiti-report-internal-displacement-situation-round-12-december-2025?close=true>

¹⁰⁴ See <https://dtm.iom.int/reports/haiti-report-internal-displacement-situation-round-12-december-2025?close=true>

¹⁰⁵ Idem.

¹⁰⁶ See <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-rapport-danalyse-cohabitation-personnes-deplacees-interne-communautes-hotes-impacts-socio-economiques-historique-de-deplacement-et-intentions-de-retour-septembre-2025>

(including schools, private residences, and churches) and straining already fragile social services, leading to tensions with neighboring communities.

Many IDPs interviewed by the Panel expressed concerns regarding the lack of personal identification documents (birth certificates and identity cards (*carte d'identification nationale*)). The absence of such documentation undermines their rights to legal personality and to identity, as recognized under articles 6 and 8 of the Universal Declaration of Human Rights and articles 16 and 24 of the International Covenant on Civil and Political Rights. Furthermore, this situation may constitute a significant impediment to the exercise of their right to vote in the upcoming elections, thereby threatening their broader participation in public life.

b) Deportees and returnees

The commune of Belladère, Centre department, is the main point of entry for returnees from the Dominican Republic, being the destination for more than half of all arrivals in 2025.¹⁰⁷ Between 800 to 1,000 deportees arrive daily in Belladère, and approximately 110,241 IDPs fleeing violence reside there.¹⁰⁸ Most of the deportees become IDPs as they entered Haiti. Since they are unable to return to their communities of origin or to move to a safer place.

The Dominican General Directorate of Migration reported that during 2025, a total of 379,553 Haitian nationals in an irregular immigration situation were deported from the Dominican Republic to Haiti. This figure represents an 84 per cent increase compared to the cumulative number of deportations recorded between 2021 and 2025, and is ten times higher than the number of deportations documented in 2016.¹⁰⁹

On 6 February 2026, the Inter-American Commission on Human Rights (IACHR) raised concerns over Dominican Republic migration measures affecting people in human mobility, including healthcare access and detention conditions. It noted the expulsion of 310,499 Haitians in the first ten months of 2025 and urged compliance with international human rights standards.¹¹⁰

¹⁰⁷ See <https://fscluster.org/haiti/document/haiti-secteur-securite-alimentaire-28>

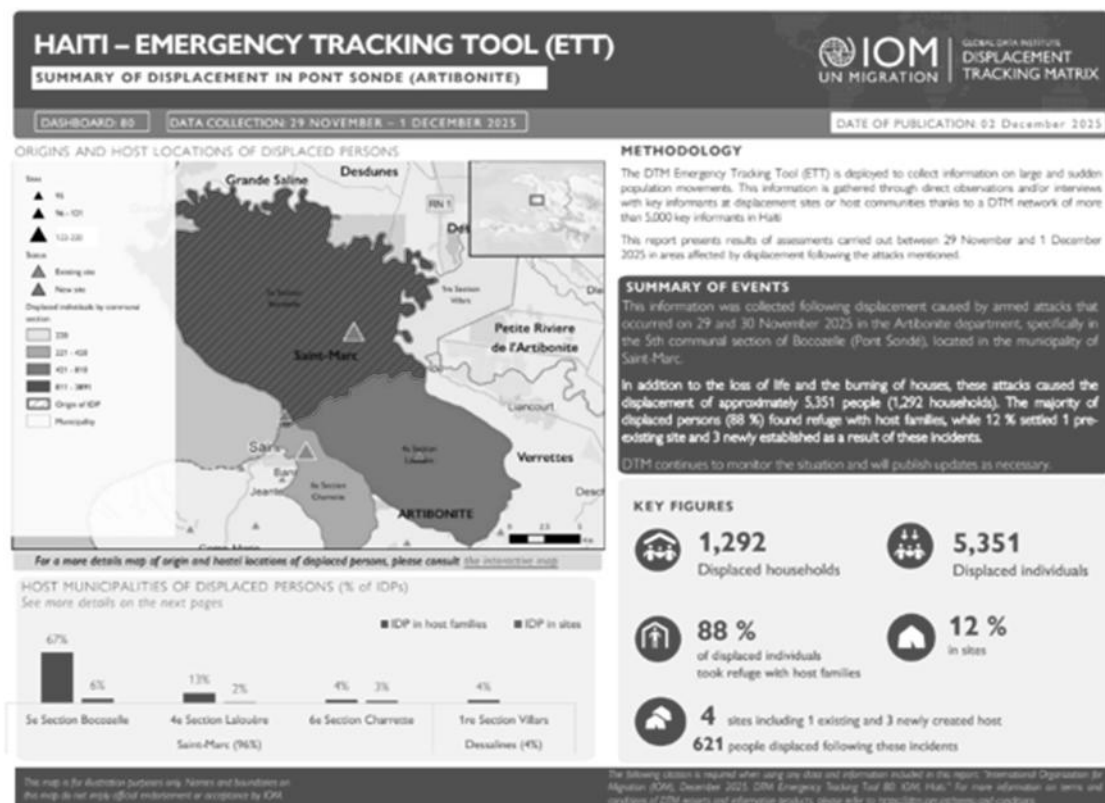
¹⁰⁸ See <https://erccportal.jrc.ec.europa.eu/ECHO-Products/Echo-Flash#/echo-flash-items/30231> Regarding the number of Haitian nationals deported from the Dominican Republic, it is important to note that many individuals return to the Dominican Republic shortly after being deported, resulting in a circular pattern of movement. Consequently, the figures reflect the total number of deportation events recorded during the reporting period, rather than the number of unique individuals, as a single person may be subject to multiple deportations over time.

¹⁰⁹ <https://migracion.gob.do/dgm-deporto-379553-extranjeros-irregulares-en-2025-y-proceso-20-4-millones-de-documentos-de-viajeros/>

¹¹⁰ See <https://www.oas.org/en/IACHR/jsForm/?File=/es/cidh/prensa/comunicados/2026/023.asp>

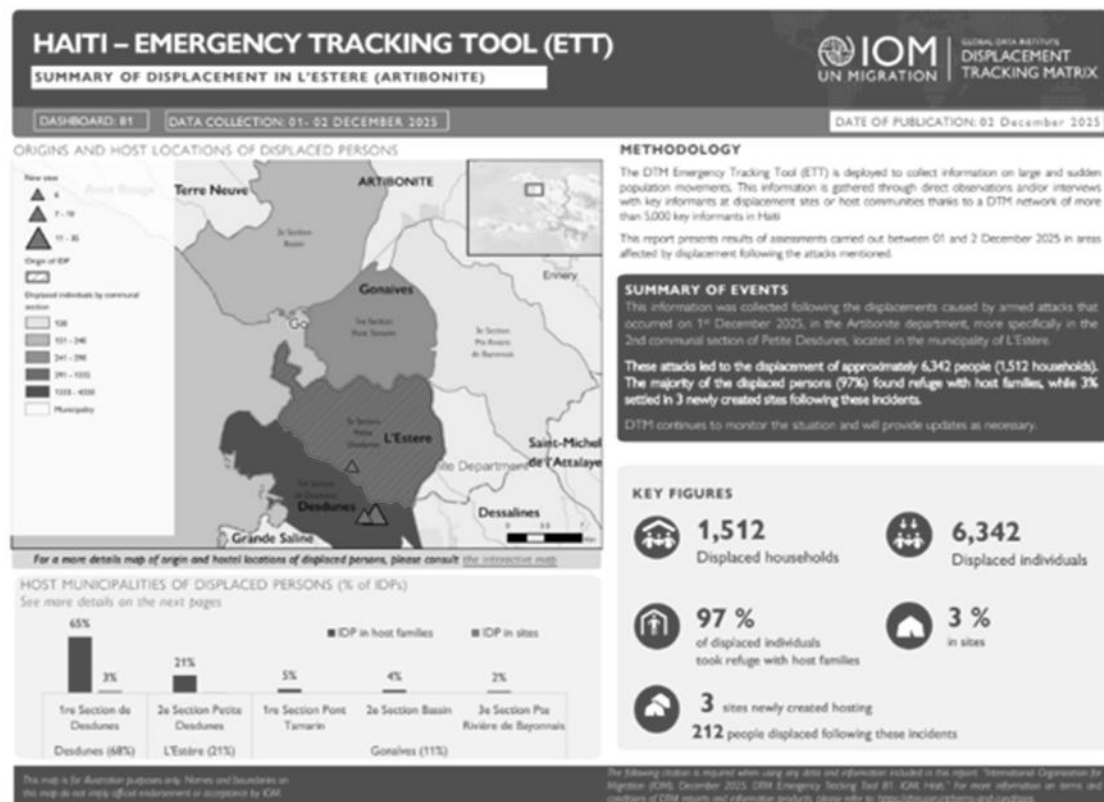
Annex 8.1: Internally Displaced Persons from Pont Sondé in Artibonite as of 2 December 2025.

Following gang attacks that occurred on 29 and 30 November 2025 in Pont Sondé, Artibonite department, approximately 5,351 people (1,292 households) were displaced, in addition to the loss of life and the destruction of homes by fire.



Annex 8.2: Internally Displaced Persons from L'Estère in Artibonite as of 2 December 2025.

Following gang attacks that occurred on 1 December 2025 in L'Estère, Artibonite department, approximately 6,342 people (1,512 households) were displaced.

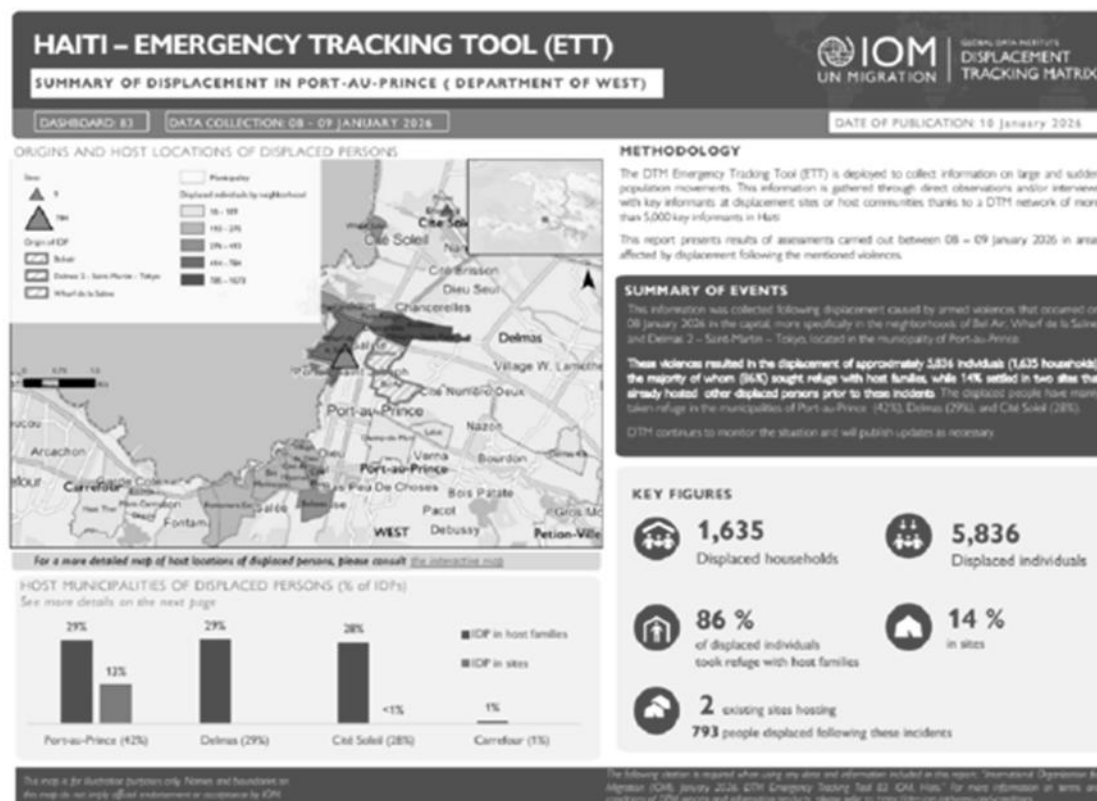


"International Organization for Migration (IOM), Dec 02, 2025. DTM Haiti — Emergency Tracking Tool 81 — Displacement following armed attacks in L'Estère in Artibonite (1 - 2 December 2025). IOM, Haiti." Available at <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-81-displacement-following-armed-attacks-lestere-artibonite-1> visited January 2026.

Note: The boundaries and names shown and the designations used on the above map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Annex 8.3: Internally Displaced Persons from Port-au-Prince as of 10 January 2026.

Following various clashes between State security forces and gangs on 8 January 2026 in the localities of Bel-Air, Wharf de la Saline, and Delmas 2 – Saint-Martin – Tokyo, in the municipality of Port-au-Prince, approximately 5,836 individuals (1,635 households) were displaced.



“International Organization for Migration (IOM), Jan 10, 2026. DTM Haiti — Emergency Tracking Tool 83 — Displacement following armed violence in Port-au-Prince (8 - 9 January 2026). IOM, Haiti.” Available at <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-83-displacement-following-armed-violences-port-au-prince-8-9?close=true> Visited February 2026.

Note: The boundaries and names shown and the designations used on the above map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Annex 8.4: Inhabitants of Pont Sondé, Artibonite department, forced to flee their homes due to attacks by the Gran Grif gang, 29 November 2025



Confidential Source.

Annex 9: Panel's visit to IDP sites in the Port-au-Prince metropolitan area

On 18 February 2026, the Panel visited two sites hosting internally displaced persons as well as a community resource center providing social programs to displaced populations in the Port-au-Prince metropolitan area.

For security and confidentiality reasons, the Panel has decided not to disclose the names or specific locations of the sites visited.

Site 1



Source: Photos taken by the Panel, February 2026.

IDP site 1 has a population of about 6765 persons. Note: at the time of the Panel's visit the IDP site had not received any food since December 2025.

Site 2





Source: Photos taken by the Panel, February 2026.

IDP site 2 has a population of about 1531 persons. The population at this site was suffering from severe overcrowding and lack of basic services.

Annex 10: Civilian victims of explosive drones in Bel-Air, 6 January 2026

Graphic images with gruesome content

Confidential source.

Annex 11: Civilian casualties from police operation in Delmas 6, Port-au-Prince, 14 January 2026

Graphic images with gruesome content

Annex 12: Challenges to the rule of law and human rights protection

The Panel finds that the following actions jeopardizes the rule of law and human rights protection in Haiti.

1. Decree on the Organization and Functioning of the High Court of Justice

On 17 December 2025, the Transitional Presidential Council adopted a decree establishing the High Court of Justice as the exclusive judicial body with jurisdiction to prosecute current or former high-ranking State officials for crimes and misdemeanours committed in the exercise of their functions.¹¹¹ The decree establishes a complex procedural mechanism requiring a two-thirds majority vote in the Senate for any decision, and removes the jurisdiction of ordinary courts over such cases. Reports from anti-corruption and financial intelligence institutions must undergo multiple layers of validation, including review by the Council of Ministers, before transmission to the Chamber of Deputies.

The decree was adopted by the TPC a few weeks before the end of its mandate. According to most Haitian stakeholders the Panel spoke to, the aim of the decree might have been that the TPC was trying to shield high ranking public officials implicated in corruption from effective prosecution. It is important to recall that before the adoption of this decree, corruption charges had been filed against three out of nine members of the then TPC (see para 79 of S/2025/356).

Civil society organizations¹¹² and legal experts¹¹³ have raised concerns that the decree introduces procedural obstacles that may render prosecution of senior officials virtually impossible, effectively shielding them from accountability. The Panel recalls that Haiti is bound by its obligations under the International Covenant on Civil and Political Rights, which guarantees the right to a fair trial before a competent, independent and impartial tribunal established by law.

2. Freedom of Expression and Press Freedom

On 18 December 2025, the TPC adopted a decree regulating the exercise of freedom of expression, establishing a legal framework for the prevention and repression of defamation and press-related offenses. The decree introduces broadly formulated categories of prohibited speech, including dissemination of false information that may alter public order, incitement to violence or hatred, cyber-bullying, and attacks on dignity.¹¹⁴

The Special Rapporteur for Freedom of Expression of the Inter-American Commission on Human Rights has expressed concern regarding the scope and potential negative effects of the decree. Human rights defenders indicate that certain formulations may expand the scope of criminal liability and executive discretion in regulating media activity, raising questions regarding legal certainty and foreseeability.¹¹⁵ In the context of Haiti's ongoing political transition and security crisis, such measures may have implications for independent journalism and public debate.¹¹⁶

The Panel recalls Haiti's obligations under Article 13 of the American Convention on Human Rights and Article 19 of the International Covenant on Civil and Political Rights, which guarantee the right to freedom of expression subject only to restrictions that are provided by law and are necessary and proportionate to legitimate aims.

¹¹¹ Decree on file with the Panel.

¹¹² Letter from Nègès Mawon, Nou Pap Dòmi, POHDH and RNDDH addressed to the Prime Minister requesting him to repeal the 17 December 2025 decree creating the High Court of Justice, 16 January 2026. On file with the Panel.

¹¹³ Interviews with civil society members, state officials and international specialists, February, 2026.

¹¹⁴ Decree on file with the Panel.

¹¹⁵ https://www.oas.org/en/iachr/jsForm/?File=/en/iachr/expression/media_center/preleases/2026/019.asp The Special Rapporteur indicates that he reiterated these conclusions and recommendations during the public hearing on "Haiti: Arms trafficking and its impact on human rights", held in November 2025 at the 194th Regular Period of Sessions of the Inter-American Commission on Human Rights (IACHR), however, the State did not send representatives to the hearing.

¹¹⁶ See for instance: <https://ayibopost.com/reynold-deeb-seeks-to-have-negative-articles-mentioning-him-removed/> and <https://lenouvelliste.com/article/264925/preoccupe-le-cpj-appelle-le-pm-fils-aime-a-abroger-le-decret-sur-la-liberte-dexpression-et-la-diffamation>

3. Use of lethal force

As previously underscored by the Panel (S/2025/597), the use of force must be strictly regulated and exercised within a legal framework consistent with international human rights law, grounded in the principles of legality, necessity, proportionality, non-discrimination, precaution, and accountability. In that same report, the Panel expressed concern regarding the use of lethal force through drones in Haiti, particularly in densely populated areas.

The Haitian State, as well as any other entities acting on its behalf or with its authorization, must respect the right to life as protected under Article 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights and the UN Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials. Force must be used only as a last resort, and lethal force only when strictly unavoidable to protect life.

Based on a comprehensive review of United Nations data for 2025¹¹⁷, as well as testimonies obtained from victims and interviews conducted with human rights defenders and representatives of non-governmental organizations, the Panel finds that the number of civilians killed in security operations consistently exceeds the number of civilians injured. This pattern raises serious concerns regarding compliance with international human rights standards governing the use of lethal force.¹¹⁸

¹¹⁷ See <https://binuh.unmissions.org/fr/binuh/rapports-sur-la-situation-des-droits-de-lhomme>

¹¹⁸ See <https://www.hrw.org/news/2026/03/10/haiti-drone-strikes-put-residents-at-risk>

Annex 13: Preliminary findings on recent arms embargo violations

- 1) On 23 September 2025, two firearms – a .40 caliber handgun and a 5.56x45mm semi-automatic AR 15 pattern rifle – were seized in the cargo area of Port-au-Prince International Airport (PAP)¹¹⁹. A 78-year-old woman was arrested but quickly released.
- 2) On 24 October 2025, 245 magazines for handguns and 4,000 rounds of inert ammunition, as well as police uniforms, were seized by Customs at PAP Airport from unclaimed parcels delivered by Amerijet.



Seizure of 24 October 2025

Source: Haitian National Customs, 2025

- 3) In December 2025 and January 2026, a series of seizures were conducted in Cap-Haitien. Clement Mary Junior Thelusma was arrested in Cap-Haitien on 29 December 2025, following the seizure of two handguns, an AK-type rifle and 1800 rounds of ammunition from a container shipped from the United States. On 23 January 2026, a second parcel belonging to Mr. Thelusma was seized in another container in Cap-Haitien. The parcel contained two 5.56x45mm rifles, three 9mm handguns, twelve 5.56x45mm magazines, three 9mm magazines, as well as 3400 rounds of ammunition of various calibers. On 26 January 2026, a third seizure recovered 1,850 rounds of ammunition and two expired passports belonging to Mr. Thelusma.

While the Panel is still investigating the case, preliminary findings indicate that Mr. Thelusma is a US citizen who travels back and forth between the United States and Cap-Haitien, and regularly smuggles small quantities of materiel into the country in containers.



Seizure of 29 December 2025

Source: confidential

¹¹⁹ Information provided by Haitian Customs, October 2025.



Seizure of 23 January 2026

Source : HNP Facebook page, 25 January 2026



Seizure of 26 January 2026

Source : confidential

- 4) On 7 January 2026, the Haitian police arrested Joseph Cedernier as he arrived at a container terminal in Cap-Haitien to pick up a parcel that contained nine handguns and 5,500 rounds of 7.62x39mm ammunition.



Seizure of 6 January 2026

Source: confidential

Annex 14: 12.7x99mm ammunition (.50cal) illicitly acquired by 400 Mawozo

The images below are stills from videos posted on social media by Wilson Joseph, alias “Lanmo San Jou” (Hti.004), leader of the 400 Mawozo gang, showing 50. Cal ammunition with a distinctive yellow tip.



Source: Video shared on social media, 2024

Ammunition seized from 400 Mawozo in 2025 and documented by the Panel:



50 cal. Ammunition produced in 1958 in the Dominican Republic

Annex 15: The dynamics of gang revenue collection

The ongoing security operations, particularly the use of drone attacks have sent fear among some gangs. Gangs have adapted to the situation by adopting new ways in which they collect revenue, and/or by concealing the way they do it. Notable among the many ways they do this include:

1. Extortion of remittances

According to four victims of gang extortion,¹²⁰ gangs have recruited agents working in some of those remittance houses as informants. In other cases, they deploy “watchers”. These individuals identify recipients of significant amounts of cash and communicate the information to gang members who then waylay the targeted persons along the way, at a distance from points of remittance collection. One victim whose \$1,700USD was robbed from him in Delmas 6, and a mother of four whose \$800USD for subsistence were robbed from her in Tabarre, narrated to the Panel the circumstances leading to their losses in January and February 2026 respectfully.

Another victim from Kenscoff stated that on 15 February 2025, he went to withdraw \$1,200USD sent by his brother in the diaspora to his digital account, only for the agent to deduct a mandatory “facilitation” fee of \$30USD. The victim was compelled to sign two registers, one being an official one and another, which had no title, belonged to a gang that controlled the area, and on it the \$30USD was indicated against the recipient’s name and signature. “Practically the \$30USD was gang fee, and all money houses are obliged to deduct and remit to the gang at the end of the day or two days. When in doubt, gangs may ask to compare their register against the official one. If the figures do not tally then the agency may be forced to close its operations in the area...” stated the victim, adding that in his locality there were 11 such remittance houses.

Gangs also compel some remittance outlets to pay “protection” fees as a safeguard against vandalism. Dealerships that fail to pay are usually ransacked and the cash looted. Because the outlets have to pay out cash to their clients, they are bound to transport cash from main town centres, particularly Port-au-Prince. For those located outside Pétiön-Ville, payment of extortion fees to gangs is unavoidable. These costs are often added onto their client’s costs.¹²¹ Some local authorities in gang-controlled areas are exploiting the situation to also erect tolling booths along road networks to extort the public¹²².

¹²⁰ Interviews with two victims of gang extortion from Tabarre, a remittance shop owner from Delmas 6 and a civil society leader. Port-au-Prince, February 2026.

¹²¹ Interviews with a remittance house owner in Kenscoff, a banker and two civil society activities, January and March 2026.

¹²² UNPOL report, January 2026 and interviews with gang analysts and individual working in a gang-controlled area, 2026.

Annex 16: Extortion

Seaports and their surroundings have been prone to gang extortion for a long time.¹²³ The main targets have been cargo trucks leading in and out of the Port of Varreux – the country’s main fuel terminal (see para 80 of S/2023/674) and the Autorité Portuaire Nationale – APN (see Annex 38 of S/2024/704). The dismantling of some checkpoints in areas surrounding ports – notably Varreux and APN – triggered gangs to find new ways to extort cargo trucks and other vehicles. To avoid being a target for drone strikes, gangs keep records of their main targets, and so they send instructions as to how the extortion fees should be paid offsite (away from the road). Often gangs deploy watchers on targeted roads to record notable commercial users and then approach their business premises later to collect the “taxes.”¹²⁴ “...This approach has created a bond-like relationship between gangs and major businesses in every suburb of West Department. It’s a form of racketeering where gangs in return “protect” the merchandise and interests of the enterprises they extort...it’s a kind of *Viv Ansanm* phenomenon.”¹²⁵ Although some studies have found that extortion alone generates between US\$60 million and US\$75 million annually for gangs targeting container transport¹²⁶, the total revenue generated from extorting the public transport sector, retail petrol stations, ransom paid to rescue kidnapped victims and tokenism from economic actors and/or political actors, is several times higher.¹²⁷

¹²³ Terminal Varreux contrôlé par des gangs, l’APPE tire la sonnette d’alarme
<https://endijenenfo.com/terminal-varreux-contrrole-par-des-gangs-lappe-tire-la-sonnette-dalarme/>

¹²⁴ Interviews with a Supermarket owner based in Kenscoff, a retail petrol dealer and a cargo agent. Port-au-Prince, February 2026.

¹²⁵ Interviews with a logistics operator based in West Department, January 2026.

¹²⁶ [From criminal governance to community fragmentation: Addressing Haiti’s escalating crisis | Global Initiative](#)

¹²⁷ Interview with a customs officer and three logistics experts. Port-au-Prince, February 2026.

Annex 17: A snapshot of the 2026 prices of elvers sourced from Haiti, as of March 2026.

Also see: https://www.selinawamucii.com/insights/prices/haiti/live-eels/#google_vignette

Get Real-Time Haiti Live Eels Prices

Join 50,000+ traders accessing live market prices, verified buyers, and direct selling opportunities

View Market Prices →

- ✓ Live Price Updates
- ✓ Direct Buyer Access
- ✓ Market Analysis Tools

- [Click here to check yesterday's Live Eels price](#)
- [Click here to check this week's Live Eels price](#)

Wholesale prices

In 2026, the approximate wholesale price range for Haiti live eels is between US\$ 0.34 and US\$ 1.70 per kilogram or between US\$ 0.15 and US\$ 0.77 per pound(lb).

- [Are you searching for Haiti live eels to purchase? Request our sourcing service for premium bulk Haiti live eels.](#)

Annex 18: The two letters from CODOPESCA to the Customs. In both letters CODOPESCA explains how two Dominican-registered companies are seeking to transit elvers exports from Haiti through the Dominican Republic's territory. In the letters, CODOPESCA is calling upon the Customs to observe that the transiting elvers meets the set standard and have the correct documentation.

Letter 1:

 **CODOPESCA**
CONSEJO DOMINICANO DE PESCA Y ACUICULTURA

DIRECCIÓN EJECUTIVA

DE-203-25

Santo Domingo, D.N.
06 de octubre de 2025


Director General de Aduanas
Su Despacho. -



06 OCT 2025

Distinguido Director:

Después de un cordial saludo, informamos que, el Consejo Dominicano de Pesca y Acuicultura (CODOPESCA), tiene



La mercancía descrita constituye un cargamento de tránsito internacional, es decir, no será desembalada, distribuida, comercializada ni manipulada en territorio dominicano. El propósito es únicamente el tránsito terrestre rápido y directo desde la frontera entre Haití y República Dominicana hasta el puerto o aeropuerto de salida para su posterior envío a la . Por lo cual es responsabilidad de su institución el seguimiento de dicha mercancía. Por lo cual es responsabilidad de su institución el seguimiento de dicha mercancía.

Siempre y cuando 
se compromete cumplir con la DGA

1. Cumplir estrictamente con el protocolo de tránsito que su dirección establezca.
2. Garantizar que la mercancía viaje en condiciones adecuadas de bioseguridad (camión refrigerado) para evitar cualquier riesgo sanitario.
3. Proveer la documentación de respaldo que demuestre la legalidad y sanidad del producto.
4. Anexar como requisito fundamental, el permiso correspondiente del ministerio de agricultura de la República de Haití.

 Autopista Duarte KM 6 1/2 Los Jardines del Norte, Santo Domingo, D.N., República Dominicana.  info@codopesca.gob.do  www.codopesca.gob.do  Tel. (809) 338-0803

DE-203-25

5. Cumplir con todos los requerimientos exigidos por la DGA, tales como: manifiesto de carga, conocimiento de embarques, factura comercial del suplidor al cliente final, carta de ruta DGA.

Con sentimiento de alta consideración y estima, queda de usted.

Muy atentamente,





CODOPESCA



DIRECCION GENERAL DE ADUANAS
Avenida Marconi esquina con 2201 - RNC: 47000000

SOLICITUD DE SERVICIOS

S18-25-317851



Fecha	06/10/2025 14:16:32
Servicio	Comunicaciones al Director
Nombre	CONSEJO DOMINICANO DE PESCA Y ACUICULTURA
RNC	430 04178 5
Asunto	SOLICITUD DE INFORMACION

Documentos Requeridos:

1. Comunicación Recibida

Para consultar el estado de esta solicitud, visita nuestra pagina web <http://aduanas.gob.do>



 Autopista Duarte KM 6 1/2 Las
Jardines del Norte, Santo Domingo,
D.N., República Dominicana.

 info@codopesca.gob.do

 tel. (809) 338-0802

56/58

26-03344

Letter 2:

DE-202-25

CODOPESCA
CONSEJO DOMINICANO DE PESCA Y ACUICULTURA
DIRECCIÓN EJECUTIVA

Santo Domingo, D.N.
06 de octubre de 2025

Director General de Aduanas
Su Despacho. -

DIRECCIÓN GENERAL DE ADUANAS
SECCIÓN CORRESPONDENCIA Y ARCHIVO
DGA
ADUANAS
Santo Domingo, D.N.

06 OCT 2025

Distinguido Director:

Después de un cordial saludo, informamos que, el Consejo Dominicano de Pesca y Acuicultura (CODOPESCA),

Domingo Distrito Nacional República Dominicana, tiene el interés de transportar desde la Republica de Haití con tránsito en la República Dominicana y destino final hacia [REDACTED], por un periodo de cinco años, Anguilla rostrata o Anguilla sp.

La mercancía descrita constituye un cargamento de tránsito internacional, es decir, no será desembalada, distribuida, comercializada ni manipulada en territorio dominicano. El propósito es únicamente el tránsito terrestre rápido y directo desde la frontera entre Haití y República Dominicana hasta el puerto o aeropuerto de salida para su posterior envío a [REDACTED]. Por lo cual es responsabilidad de su institución el seguimiento de dicha mercancía.

Siempre y cuando la empresa [REDACTED] se compromete cumplir con la DGA

1. Cumplir estrictamente con el protocolo de tránsito que su dirección establezca.
2. Garantizar que la mercancía viaje en condiciones adecuadas de bioseguridad (camión refrigerado) para evitar cualquier riesgo sanitario.
3. Proveer la documentación de respaldo que demuestre la legalidad y sanidad del producto.
4. Anexar como requisito fundamental, el permiso correspondiente del ministerio de agricultura de la Republica de Haití.

Autopista Duarte KM 4 1/2 Los Jardines del Norte, Santo Domingo, D.N. República Dominicana. info@codopesca.gob.do www.codopesca.gob.do Tel. (809) 338-0802

DE-202-25

5. Cumplir con todos los requerimientos exigidos por la DGA, tales como: manifiesto de carga, conocimiento de embarques, factura comercial del proveedor al cliente final, carta de ruta DGA.

Con sentimiento de alta consideración y estima, queda de usted.

Muy atentamente,





CODOPESCA


DIRECCION GENERAL DE ADUANAS
Avenida Arshem Lirio #1005 - RNC: 403075249

SOLICITUD DE SERVICIOS

S18-25-317850



Fecha: 06/10/2025 14:14:43
Servicio: Comunicaciones al Director
Nombre: CONSEJO DOMINICANO DE PESCA Y /
RNC: 430-04178-6
Asunto: SOLICITUD DE INFORMACION

Documentos Requeridos:
1. Comunicacion Recibida

Para consultar el estado de esta solicitud, visita nuestra pagina
web <https://aduana.gob.do>



 Autopista Duarte KM 4 1/2 Las
Jardines del Norte, Santo Domingo,
D.N. República Dominicana.

 info@codopesca.gob.do

 www.codopesca.gob.do

 Tel. (809) 338-0802